



Assemblée générale

Cinquante et unième session

21^e séance plénière

Jeudi 3 octobre 1996, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Razali (Malaisie)

La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 9 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Pavol Hamžík, Ministre des affaires étrangères de la Slovaquie.

M. Hamžík (Slovaquie) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je vous félicite sincèrement pour votre élection à la présidence, et forme des vœux pour que la cinquante et unième session de l'Assemblée générale soit couronnée de succès.

Je voudrais également remercier M. Diogo Freitas do Amaral pour la façon dont il a dirigé les travaux de la précédente session et pour sa contribution personnelle à l'obtention des résultats positifs auxquels elle a abouti.

L'année dernière, nous avons célébré le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Ce fut l'occasion propice non seulement de nous livrer à une réflexion historique et tirer les leçons du passé, mais aussi pour fixer de nouvelles priorités et de nouvelles tâches pour les années à venir. Il est évident que l'ONU, si elle veut répondre aux espoirs placés en elle, doit se fixer de nouveaux objectifs. La Slovaquie appuie toutes les initiatives

susceptibles de contribuer à promouvoir la démocratie, la transparence et l'efficacité des activités de notre Organisation.

Une réforme de l'Organisation s'impose également en raison de sa difficile situation financière actuelle. On ne peut remédier à cet état de choses que si tous les États Membres s'acquittent de leurs obligations financières dans les délais prescrits, s'ils versent leurs arriérés et si une nouvelle formule est trouvée pour déterminer un barème de contributions plus adéquat fondé sur la capacité de paiement des pays. À cet égard, la Slovaquie apprécie la proposition de l'Union européenne relative à la réforme financière de l'ONU et se félicite du débat pragmatique ouvert sur ce sujet.

Je souligne que mon pays, qui a versé dans les délais requis la totalité de ses contributions au budget ordinaire de l'Organisation, est également prêt à assumer sa juste part de responsabilité dans le financement des opérations de maintien de la paix de l'ONU. Plus de trois ans se sont écoulés depuis notre admission au sein de l'Organisation, et il est grand temps de faire figurer la Slovaquie dans un groupe approprié pour le financement des opérations de maintien de la paix. Compte tenu des données économiques disponibles et en les comparant avec celles de différents autres pays d'Europe centrale, nous pensons que la Slovaquie devrait être incorporée au groupe C, et nous ne voyons aucune raison de retarder davantage cette décision. Certes,

une telle décision serait sans préjudice d'un processus d'examen d'ensemble de la méthode à appliquer pour la répartition des dépenses relatives aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Cependant, les contributions de tout État Membre pour la période 1993-1997 devraient être mises en recouvrement sur la seule base du barème applicable pendant cette période.

Dans le cadre de la réforme institutionnelle de l'Organisation, l'attention se porte en particulier sur le Conseil de sécurité. La Slovaquie est favorable à une réforme du Conseil et pense qu'un élargissement de sa composition devrait s'inspirer du principe d'une répartition géographique équitable. Étant donné que le nombre des pays appartenant au Groupe des États d'Europe orientale a récemment plus que doublé, il conviendrait également de tenir compte de ce paramètre dans le processus de réforme du Conseil de sécurité. Les pays en mesure d'assumer des responsabilités à l'échelle mondiale devraient bénéficier, au sein du Conseil de sécurité, du statut qu'ils méritent. Par ailleurs, l'élargissement de la composition ne devrait entraver ni l'efficacité ni le processus de prise de décisions au Conseil. Il devrait donc s'agir d'une augmentation relativement limitée du nombre de ses membres.

Plusieurs propositions intéressantes ont été présentées à l'Organisation. Selon nous, il conviendrait de rechercher les éléments constructifs contenus dans ces propositions et de faire le maximum pour aboutir à une solution généralement acceptable. La pratique a montré qu'un rôle accru des pays petits et de dimension moyenne au sein du Conseil de sécurité peut contribuer favorablement à la mise en oeuvre de ses décisions et, partant, améliorer l'autorité et le caractère démocratique de cet organe.

La Slovaquie appuie activement l'action de l'ONU aux fins de maintenir et de renforcer la paix et la sécurité internationales. Après trois années de négociations difficiles, la République slovaque est enfin devenue membre à part entière de la Conférence du désarmement et occupe actuellement le siège devenu vacant par suite de la dissolution de l'ancienne Tchécoslovaquie.

La Slovaquie, en tant que pays utilisateur de l'énergie nucléaire à des fins exclusivement pacifiques, appuie sans réserve toutes les mesures tendant à empêcher la prolifération des armes nucléaires et à créer les conditions pour leur élimination totale. C'est pourquoi nous nous sommes félicités de la décision prise l'année dernière, lors de la cinquième Conférence d'examen, de proroger indéfiniment le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Au mois de septembre dernier nous avons voté en faveur de

l'adoption du Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires. Lundi dernier, j'ai eu l'honneur de signer ce traité au nom de la République slovaque. Nous espérons que cet instrument entrera bientôt en vigueur et qu'il aura force de loi dans les relations internationales, contribuant ainsi à rendre le monde plus sûr.

La communauté mondiale porte également une très grande attention à un autre important accord relatif au désarmement, à savoir la Convention sur les armes chimiques. La Slovaquie a déjà ratifié cet important instrument et appuie la reprise rapide du processus de ratification de façon qu'il puisse entrer en vigueur.

Nous estimons que le problème posé par les mines terrestres antipersonnel est grave. C'est pourquoi nous nous félicitons des initiatives visant à interdire l'utilisation, le stockage, la fabrication et le transfert de ce type d'armes. Pour notre part, nous avons déjà déclaré unilatéralement un moratoire sur l'exportation de ces engins qui provoquent des pertes en vies humaines, principalement parmi la population civile innocente.

Les opérations de maintien de la paix continuent d'être une part majeure des activités de l'Organisation. La Slovaquie pense que leur évolution passe par un accroissement des éléments de la diplomatie préventive et le renforcement sensible de leur dimension humanitaire ainsi que par une plus large incorporation d'éléments civils à toutes les étapes. La participation de la Slovaquie à l'Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental (ATNUSO) et à la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) est la preuve évidente de la volonté de mon pays de mettre en oeuvre les objectifs fondamentaux de l'ONU.

La Slovaquie, en tant que pays fournisseur de contingents, comprend toute l'importance des dispositions dont le but est de protéger le personnel des Nations Unies. Ainsi, nous avons déjà ratifié la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé. Ces hommes et ces femmes courageux porteurs du béret bleu méritent une protection plus ferme. Nous demandons à tous les États qui n'ont pas encore adhéré à la Convention de la ratifier dans les meilleurs délais.

Dans le passé, le continent européen a été le théâtre de deux guerres mondiales. Il convient donc d'accorder la plus grande attention aux questions relatives à la sécurité et à la paix dans cette partie du monde. Il ne faut pas sous-estimer la gravité de la situation qui a engendré une immense tragédie dont des millions de personnes innocentes ont été

victimes dans le territoire de l'ex-Yougoslavie. Les Accords de Dayton, et en premier lieu leur mise en oeuvre efficace, représentent un tournant vers un règlement pacifique de ce conflit qui a eu des effets traumatiques non seulement pour les protagonistes directs mais aussi pour l'ensemble du globe. La communauté internationale joue également, par le truchement des Nations Unies, un rôle irremplaçable dans ce processus. La Slovaquie est prête à participer pleinement à la reconstruction des économies détruites des pays de la région. Nous nous félicitons de la résolution 1074 (1996) du Conseil de sécurité adopté il y a juste deux jours.

Le maintien de la paix et de la sécurité dans d'autres parties du monde est tout aussi important. Préserver la continuité du processus de paix au Moyen-Orient en est un élément important. Nous ne devons pas permettre que le processus de paix prenne fin et que les résultats obtenus jusqu'à présent soient réduits à néant.

L'instabilité grandissante et l'extension des conflits sur le continent africain sont pour nous source de vive préoccupation. La Slovaquie appuie toutes les initiatives de l'Organisation des Nations Unies, de l'Organisation de l'unité africaine et d'autres organisations intéressées destinées à mettre fin, par des moyens pacifiques, aux crises et à la violence.

La Slovaquie appuie l'action du Secrétaire général en vue de trouver une solution durable à la question de Chypre, qui garantisse le respect de la souveraineté, de l'indépendance, de l'intégrité territoriale et de l'unité de ce pays, conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies. Mon pays est prêt à poursuivre sa mission de bons offices en organisant des rencontres de dirigeants de partis politiques des deux communautés chypriotes.

En ce qui concerne l'aide humanitaire, la nécessité d'une coopération mutuelle efficace entre toutes les entités concernées ainsi que d'un renforcement du rôle coordonnateur du Département des affaires humanitaires s'impose à nos yeux. L'alerte rapide en tant qu'élément de la diplomatie préventive et une réaction tout aussi rapide de la communauté internationale lors de situations de crise imminente sont des facteurs qui influent de façon significative sur les résultats globaux. Le rôle du Département des affaires humanitaires dans la reconstruction de territoires affectés par des conflits militaires, y compris le déminage, est important.

Les conflits internationaux et les troubles internes ne constituent pas les seules menaces à la paix, à la sécurité internationales et à la stabilité des États. De plus en plus,

les actes de terrorisme et les activités criminelles transnationales organisées entravent l'évolution des sociétés démocratiques et deviennent leurs ennemis communs. Nous appuyons vigoureusement la coopération internationale à l'effet de les éliminer. Nous étudierons avec beaucoup d'intérêt plusieurs propositions judicieuses présentées à la présente session de l'Assemblée générale, telles celles de la Pologne, du Royaume-Uni et des États-Unis. Nous sommes persuadés qu'accorder à Interpol un statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale ne peut qu'avoir un impact positif sur les activités des deux organisations dans ce domaine et contribuer à une coopération plus étroite entre elles.

Les droits de l'homme continueront sans aucun doute à figurer en tête de l'ordre du jour de l'Organisation. Le plein respect des droits de l'homme est un préalable à la liberté, à la justice, à la stabilité et à la paix. Nous saluons les initiatives lancées en vue d'accroître l'efficacité des programmes des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme, ainsi que l'oeuvre du Haut Commissaire aux droits de l'homme et son objectif politique de faire du Centre des droits de l'homme un coordonnateur central de la politique et des activités en matière des droits de l'homme dans le cadre du système des Nations Unies.

Depuis son accession au statut d'État, il y a moins de quatre ans, la Slovaquie a mis en place un système d'institutions démocratiques. Tous les engagements pris en vertu des instruments relatifs aux droits de l'homme ont été inscrits dans notre législation. Mon pays applique le droit et assure à tous les citoyens de sa juridiction le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, y compris les droits individuels des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques.

Nous avons mis en place un comité de coordination interministériel pour les questions concernant les femmes. Il agit en tant qu'organisme consultatif auprès du Gouvernement slovaque et a pour objet de promouvoir et de superviser la mise en oeuvre des conclusions et recommandations de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

Les questions relatives à la famille sont étroitement liées aux droits des femmes et aux droits de l'enfant. Dans le monde contemporain il convient de mieux protéger et d'encourager la famille. Une famille forte est la base même d'une société saine. Un centre international d'études sur la famille a été créé dans la capitale slovaque. Nous nous intéressons à la signature d'un mémorandum d'entente entre le Gouvernement de la République slovaque et l'ONU, destiné à examiner les questions relatives à la promotion de

la famille par le biais du Centre international d'études de Bratislava sur la famille et des Nations Unies.

Un développement économique et social durable est la condition *sine qua non* pour permettre la jouissance pleine et entière des droits de l'homme et assurer une vie décente à l'humanité de la planète. Nous nous félicitons de l'accent nouvellement mis par l'Organisation sur l'étude de ces questions, comme le démontrent une série de conférences des Nations Unies et de réunions au sommet tenues au cours du mandat de l'actuel Secrétaire général. Une grande part de leur succès est à porter à son crédit. Aujourd'hui et dans les années à venir, nous devons nous concentrer sur la mise en oeuvre et l'examen des recommandations, des conclusions et des plans d'action adoptés à Rio, à Vienne, au Caire, à Copenhague, à Beijing et à Istanbul. Nous estimons que la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale en 1997 pour examiner la mise en oeuvre d'Action 21 est une initiative judicieuse. En tant que nouveau membre de la Commission du développement durable nous accorderons une attention particulière à ces activités.

Le Conseil économique et social devrait jouer un rôle majeur dans la promotion des activités internationales en faveur du développement économique et social durable. Son rôle de coordination est nécessaire. Nous appuyons les initiatives tendant à accroître l'efficacité du Conseil économique et social et de rationaliser ses procédures. Les sessions de cet organe devraient être plus ciblées sur des problèmes d'actualité. La relation du Conseil avec ses comités techniques nécessite réflexion et amélioration. Les doubles emplois inutiles dans les travaux de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social devraient être éliminés. De nos jours, l'examen séparé des questions économiques par la Deuxième Commission et des questions sociales par la Troisième Commission semble de moins en moins justifié. Étant donné le caractère interdépendant de ces questions, nous aurions tout intérêt à remédier à cette séparation artificielle. À cet effet, il conviendra peut-être de procéder à une nouvelle redistribution des responsabilités entre les grandes commissions.

L'interdépendance étroite entre les questions relatives à l'environnement et le développement économique apparaît dans le processus de transformation économique en Slovaquie. Le développement économique de notre pays a atteint un nouveau stade et la transition actuellement en cours vers une économie de marché repose sur des bases solides. Cela se traduit dans les résultats économiques positifs de 1995 où la Slovaquie s'est placée au deuxième rang des pays d'Europe centrale et orientale pour ce qui est de la croissance du produit national brut, qui a atteint 7,4%.

L'économie slovaque est incontestablement liée au développement des économies régionales et mondiales. En tant que pays cofondateur de l'Organisation mondiale du commerce, la Slovaquie participe activement au processus d'intégration actuellement en cours et à la mise en place d'un nouveau système de commerce aux niveaux régional et multilatéral. À cet égard, la coopération des pays adhérent à l'Accord de libre-échange d'Europe centrale peut être un exemple digne d'être suivi pour l'intégration de pays dans un système de commerce multilatéral et d'économie mondiale. À nos yeux, l'Accord de libre-échange d'Europe centrale est non seulement un instrument propre à encourager le commerce entre ses partenaires, mais aussi un pas dans la voie menant à une intégration complète dans l'Union européenne, qui est l'une de nos priorités en matière de politique étrangère, et à notre admission en tant que membre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et de l'Organisation de coopération de développement économiques.

Nous nous félicitons des résultats positifs de la neuvième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), qui a souligné la nécessité d'améliorer la coopération avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et les institutions de Bretton Woods. La réforme de sa structure intergouvernementale, le fait de mettre l'accent sur un plus petit nombre de priorités afin d'intégrer les pays en développement dans le système de commerce international, devrait conduire à un renouveau du statut de la CNUCED dans l'économie mondiale.

La prochaine Réunion ministérielle de l'OMC à Singapour sera une bonne occasion de renforcer encore davantage le rôle régulateur de l'Organisation. La Slovaquie attache également une importance particulière à d'autres institutions spécialisées des Nations Unies. Nous sommes intéressés à contribuer activement à l'amélioration de son fonctionnement.

Je suis convaincu que l'ONU prouvera sa viabilité à l'avenir, comme elle l'a fait jusqu'à maintenant, et qu'elle confirmera son rôle unique dans la communauté des nations. La République slovaque est prête à faire tout son possible pour que cet objectif soit atteint.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le Vice-Premier Ministre des Îles Salomon, S. E. l'Honorable Danny Philip.

M. Philip (Îles Salomon) (*interprétation de l'anglais*) : Alors que nous entamons la deuxième moitié du premier siècle des Nations Unies, nous sommes présidés par un

diplomate qui, dans le cours de son éminente carrière, a servi dans quatre des cinq grandes régions du monde. Il a fait la preuve de compétence et d'un sens inné de l'humour dans son travail en sa qualité de Représentant permanent de la Malaisie. Son dernier succès : faire en sorte que l'Assemblée commence ses réunions à l'heure me paraît assez étonnant. Cela est de bon augure pour les efforts que nous déployons ici.

M. Freitas do Amaral du Portugal a présidé la cinquantième session de l'Assemblée générale avec l'intelligence et la distinction qui ont caractérisé sa carrière de parlementaire et de professeur de droit. Nous lui devons beaucoup.

L'année dernière, j'ai rendu hommage au Secrétaire général, ainsi qu'aux hommes et aux femmes du Secrétariat, aux institutions spécialisées et aux autres organes des Nations Unies pour le travail extraordinaire qu'ils accomplissent durant une période difficile de l'histoire de l'Organisation. Les Îles Salomon les en félicitent tous. Il est difficile de persévérer lorsqu'on fait l'objet de critiques sévères et injustifiées et qu'on ne dispose pas des ressources financières suffisantes pour mener à bien la tâche complexe de la revitalisation des Nations Unies dans laquelle on s'est engagé pour répondre aux nécessités d'un monde en mutation rapide.

Ce matin, au nom des Îles Salomon, j'ai signé le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (CTBT). J'étais particulièrement heureux de le faire étant donné que les essais et le désarmement nucléaires sont des questions vitales pour le peuple de mon pays. Durant la cinquantième session de l'Assemblée générale, les Îles Salomon ont travaillé avec les États frères du Forum du Pacifique Sud et du bassin du Pacifique à l'adoption de la résolution 50/70 A sur les essais nucléaires. Prenant acte de l'inquiétude manifestée de par le monde au sujet des récents essais nucléaires et des effets potentiellement négatifs des essais nucléaires souterrains sur la santé et l'environnement, l'Assemblée générale a déploré tout les essais nucléaires et a demandé qu'ils cessent immédiatement.

Les Îles et les atolls de l'océan Pacifique ont été les sites d'essais nucléaires pendant 50 ans. Des populations ont été déplacées et des environnements fragiles détruits. Nous nous félicitons de la fin des essais d'armes nucléaires, mais quand les États qui les ont réalisés accepteront-ils leur responsabilité, à savoir fournir une estimation des dommages à long terme et contribuer à la réinstallation des populations et au rétablissement de la productivité économique?

Les Îles Salomon se félicitent également de la signature, par les Tonga, ainsi que de la signature et de la ratification, par la République de Vanuatu, du Traité sur la zone dénucléarisée du Pacifique Sud et de la signature de ses Protocoles par la France, le Royaume-Uni et les États-Unis d'Amérique.

En novembre dernier, les juges de la Cour internationale de Justice ont entendu pendant deux semaines des arguments visant à les aider à rendre l'Avis consultatif demandé par l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session sur la question de savoir si la menace ou l'emploi des armes nucléaires sont permis aux termes du droit international. Les Îles Salomon ont travaillé étroitement avec les Îles Marshall et le Samoa occidental, pour, en coopération avec d'autres États, développer et présenter l'affaire à la Cour, à savoir que l'emploi même de la plus petite arme nucléaire violerait le droit international, en particulier le droit humanitaire. L'Avis historique rendu par la Cour le 8 juillet est largement en faveur de notre position. Malheureusement, les puissances nucléaires qui ont plaidé contre nous à la Cour internationale de Justice ne sont pas de cet avis. Nous attendons avec intérêt le débat sur l'Avis consultatif qui est inscrit à l'ordre du jour grâce à l'initiative de la Malaisie.

La prorogation indéfinie du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), la création de zones exemptes d'armes nucléaires en Afrique, en Asie du Sud-Est, la conclusion de la Cour internationale de Justice, l'adoption par l'Assemblée générale du Traité d'interdiction des essais — quelles que soient ses lacunes — et le rapport de la Commission de Canberra indiquent qu'un élan existe pour fixer des objectifs et des calendriers pour l'élimination de toutes les armes nucléaires. Bien que la majorité des États appuie ce programme, ces États n'ont pas d'instance où ils pourraient développer leurs idées et formuler une stratégie. Les Îles Salomon proposent la création d'une instance des États non dotés d'armes nucléaires. Attachée à l'élimination des armes nucléaires, cette instance s'efforcerait de convenir d'une approche unifiée de la pleine application de l'article VI du TNP et de suivre les progrès réalisés dans ce sens. En outre, cette instance s'efforcerait de donner effet à des arrangements tels que la zone exempte d'armes nucléaires dans l'hémisphère austral et les zones régionales exemptes d'armes nucléaires associées qui pourraient se transformer en un système mondial exempt d'armes nucléaires.

Les Îles Salomon donnent leur aval à la déclaration faite ici la semaine dernière par le Ministre des affaires étrangères des Îles Marshall au nom du Forum du Pacifique

Sud. Les Îles Salomon, membre du Comité ministériel du Forum du Pacifique Sud sur la Nouvelle-Calédonie, se félicitent des progrès facilités par la France et les parties intéressées pour la mise en oeuvre des Accords de Matignon.

Pour les petits États insulaires du Pacifique, l'environnement, le développement et le commerce international sont des questions d'importance primordiale. Ce qu'il faut faire d'urgence, c'est mettre au point des arrangements d'ensemble pour assurer la gestion durable des pêches dans notre région. Les Îles Salomon signeront et ratifieront bientôt l'Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks chevauchants et des stocks de poissons grands migrants.

La session extraordinaire de l'Assemblée générale pour l'examen d'Action 21 qui doit avoir lieu en 1997 sera également très importante pour les Îles Salomon. Nous cherchons des moyens pratiques d'encourager les efforts qui sont menés actuellement au plan régional pour atteindre les objectifs d'Action 21.

Le deuxième rapport d'évaluation du Groupe intergouvernemental d'experts pour l'étude du changement climatique est un appel lancé à la communauté internationale pour qu'elle accélère les négociations et reconnaissent ainsi qu'un problème mondial de cet ordre nécessite une solution collective. Les Îles Salomon continuent d'appuyer le protocole de l'Alliance des petits États insulaires à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Si l'émission de gaz à effet de serre n'est pas réduite très bientôt, la survie des petits États insulaires en développement risque d'être menacée. En outre, la gestion durable et viable et la protection de nos forêts sont essentielles pour la diversité biologique et l'économie des Îles Salomon.

Dans le Pacifique, où la présence bienfaisante de récifs de corail est essentielle pour assurer une gestion côtière efficace, nous collaborons à l'Initiative internationale sur les récifs de corail et participerons à l'«Année du récif de corail» qui sera célébrée dans notre région en 1997. Aussi importants que soient ces efforts, ceux qui restent à faire sont considérables. Le dernier rapport de la Commission des Nations Unies sur les activités de développement durable pour la mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade dans la région du Pacifique indique l'ampleur et la multiplicité des problèmes auxquels doivent faire face les citoyens des États insulaires en développement.

L'avenir des îles Salomon doit dépendre d'une stratégie de développement axée sur les personnes en recourant à un processus de prise de décisions de la base vers le sommet et du sommet vers la base. Avec une population de moins de 400 000 habitants ayant des origines ethniques et linguistiques diverses et dont 80 % vivent dans des zones rurales éparpillées sur des centaines d'îles couvrant près de 1 600 kilomètres d'océan, aucun autre système ne peut donner des résultats. Un changement majeur a été apporté à notre système de gouvernement provincial afin de tirer profit au maximum de la participation des communautés rurales dans la planification et la prise de décisions. L'assistance au développement d'outre-mer devrait donc s'orienter vers les domaines où nous en avons le plus besoin. Nous encourageons la santé publique, l'alphabétisation et l'électrification. C'est pourquoi l'achèvement récent de notre premier village alimenté par l'énergie solaire est important pour nous. En mettant en oeuvre l'Agenda Habitat, nous encourageons l'autonomie dans le développement des villages. L'énergie solaire et autres ressources renouvelables, comme l'eau et le vent, favoriseront également l'exécution de nos projets de développement économique, éducatif et de santé.

Depuis quelques semaines, le réseau Internet s'étend jusqu'aux Îles Salomon. Les ordinateurs sont en nombre croissant dans les écoles secondaires et le fait que professeurs et étudiants disposent d'ordinateurs *lap top* ouvre de nouveaux horizons pour mon pays. Nous utilisons maintenant le *World Wide Web* pour faire connaître notre pays aux investisseurs potentiels et aux touristes.

La paix dans notre région est essentielle pour en assurer le développement durable. Les Îles Salomon encouragent les efforts entrepris par la Papouasie-Nouvelle-Guinée pour résoudre la crise de Bougainville par le dialogue constructif avec toutes les parties intéressées. Les mesures de confiance ont réduit les tensions le long de la frontière entre la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les Îles Salomon.

Les Îles Salomon, qui suivent patiemment les débats sur la réforme des Nations Unies, reconnaissent qu'il n'est pas facile de renforcer l'efficacité de l'Organisation. Nous sommes en faveur d'un accroissement du nombre de membres non permanents du Conseil de sécurité à un niveau régional et remercions l'Italie de sa précieuse proposition. Si l'on veut également augmenter le nombre des membres permanents, il faut définir clairement les responsabilités desdits membres permanents et les critères du recours au veto.

La Déclaration du cinquantième anniversaire appelait à la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, instance universelle des États Membres de l'ONU. Des propositions ont été présentées et débattues. Des appels en faveur d'une réduction de l'ordre du jour continuent d'être entendus ici. Ces dernières semaines, nous avons vu combien vitale pouvait être l'Assemblée générale lorsqu'une délégation entend, d'une manière habile et vigoureuse, faire progresser rapidement une question très importante et rallier effectivement l'appui de nombreux États Membres. Je fais allusion au travail remarquable qu'ont accompli l'Ambassadeur Richard Butler et ses collègues australiens pour rallier le soutien général en faveur de l'adoption du Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires. Lorsque la volonté résolue existe, l'Assemblée générale peut agir avec une efficacité remarquable et provoquer les applaudissements du monde entier qui n'aspire qu'à la sécurité, à la paix et à la prospérité.

Une telle réalisation ne doit pas être l'exception. En tant qu'organe universel de tous les États Membres, l'Assemblée générale doit être une force de démocratie, de transparence et d'universalité. Par exemple, la Charte confère un rôle beaucoup plus vaste à l'Assemblée générale dans le choix du Secrétaire général que celui qu'elle a joué jusqu'à présent. Confronté comme nous le sommes à l'action publique menée à cet égard par une grande Puissance, ne devrions-nous pas nous employer maintenant à trouver un processus réellement démocratique et ouvert? Pouvons-nous laisser cette question essentielle faire l'objet à huis clos d'un marchandage de dernière minute? Il y a vingt-cinq ans, la vingt-sixième session adoptait la résolution 2837 (XXVI) dans laquelle l'Assemblée générale reconnaissait la valeur incontestable de la discussion générale et estimait que celle-ci devait continuer à avoir lieu tous les ans et qu'il convenait d'utiliser au maximum le temps qui lui est consacré.

Le débat général offre un aperçu de la façon dont les Membres perçoivent le monde et l'Organisation. En écoutant les déclarations faites dans cette salle, on est frappé par l'éventail d'idées et d'opinions présentées. La discussion pourrait renforcer leur valeur pour nous, mais nous ne disposons pas des instances adéquates permettant d'explorer les vues de façon exhaustive. Peut-on se priver d'engager nos collègues dans un débat intellectuel et des avantages qui en découlent?

Pour faire progresser l'Assemblée générale vers l'universalité, les Îles Salomon estiment que la réduction sensible du taux plancher dans le barème des quotes-parts, tel que cela a été proposé, pourrait inciter plusieurs pays de

notre région à devenir membres de l'Organisation des Nations unies et aiderait de nombreux pays en développement à payer totalement et ponctuellement leurs contributions annuelles.

Deux sujets sont clairement apparus lors du débat général : quelles que soient ses faiblesses, l'ONU est indispensable, mais faute de disposer de ressources suffisantes et de la volonté résolue de s'acheminer vers le véritable multilatéralisme, l'Organisation ne peut pas s'acquitter des obligations qui lui incombent à l'égard des peuples du monde. Les Îles Salomon et les autres petits États insulaires en développement ont besoin de l'Organisation. Que ce soit pour des questions d'investissement, d'application de la loi, d'embargos commerciaux, de droits de pêche, de déversement des déchets toxiques, de catastrophes naturelles, d'autonomie, d'indépendance ou de toute combinaison de ces éléments, les peuples des petits États insulaires se tournent vers les Nations Unies pour obtenir leur appui.

Nous et d'autres avons parlé au nom de la République de Chine à Taiwan, laquelle, empêchée de siéger à l'Organisation des Nations Unies et recherchant l'intégration à la République populaire de Chine, s'efforce d'augmenter sa contribution aux pays en développement par le biais de l'Organisation. Les Îles Salomon espèrent que les négociations sur l'intégration, basées sur les propositions avancées par chaque partie, pourront commencer prochainement.

L'Organisation des Nations Unies s'occupe de questions importantes : l'Agenda pour le développement, les programmes d'action approuvés lors des conférences mondiales, l'assistance technique, la diplomatie préventive du Secrétaire général, l'évolution du système international pour la protection des droits de l'homme. À cet égard, les Îles Salomon remercient particulièrement le Comité international de la Croix-Rouge des efforts qu'il déploie pour débarrasser le monde des mines terrestres antipersonnel et de son oeuvre en faveur des personnes déplacées et la recherche des personnes disparues, y compris des Koweïtiens et des Chypriotes grecs dont on est toujours sans nouvelles, ainsi que de nombreuses autres personnes "disparues".

Il s'agit là de questions de vie ou de mort même pour ceux d'entre nous qui vivent dans des îles lointaines. Par son attachement à l'équité, à la démocratie et à la tolérance, sur la base du multilatéralisme et de l'universalité, une Organisation des Nations Unies efficace nous sera utile à tous pendant des générations.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la Hongrie, M. László Kovács.

M. Kovács (Hongrie) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi pour commencer de vous exprimer les félicitations de ma délégation pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session. Dans les efforts que vous menez sur la base de votre vaste expérience diplomatique, vous pouvez compter sur l'assistance et le soutien de la délégation hongroise.

Qu'il me soit permis également de rendre hommage à votre prédécesseur, M. Diogo Freitas do Amaral, pour l'extrême compétence avec laquelle il a dirigé les travaux de notre historique cinquantième session.

La diversité des défis qui se posent à la communauté des nations, les difficultés liées à la recherche des réponses appropriées et l'importance de l'édification de partenaires nationaux et internationaux ne sont guère de nature à précipiter le multilatéralisme dans l'oubli. Pourtant, en cette époque de changement, et en dépit des tendances puissantes à la mondialisation, à l'interdépendance et à l'intégration, les responsables politiques ne disposent d'aucune approche applicable. Étant donné son rôle unique et ses capacités, l'ONU peut être l'outil principal permettant à la communauté internationale de sélectionner et d'aborder les problèmes exigeant une réponse universelle.

L'Organisation, cependant, ne peut et ne devrait pas microgérer la solution de tous les problèmes urgents de notre monde contemporain. Les temps ont changé et l'ONU aussi doit changer. Dans plusieurs cas, la communauté internationale peut agir avec beaucoup plus d'efficacité par le biais des organisations régionales ou des institutions spécialisées. L'essentiel, pourtant, est que les nations composant cette Organisation s'expriment d'une seule et forte voix lorsque les buts et les principes de la Charte sont mis à l'épreuve. Les violations du droit international, des droits de l'homme et des libertés fondamentales doivent susciter des réponses légitimes et adéquates de la part de la communauté internationale, agissant par le biais des Nations Unies.

La question du désarmement multilatéral et de la non-prolifération demeure un souci légitime pour l'ONU. L'an dernier, nous nous sommes félicités de la prorogation indéfinie du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Cette avancée importante ne constitue pas seulement l'une des pièces maîtresses de l'écheveau com-

plexe de nos efforts en matière de non-prolifération et de désarmement, mais a servi de catalyseur à la formation d'un consensus autour de l'orientation et de la dynamique futures de ce processus. À la suite du travail soutenu et responsable accompli à la Conférence du désarmement, il est devenu possible de mettre au point le texte final du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. La Hongrie a apporté son plein soutien à ce texte de compromis, qui reflète la diversité des vues et des approches tout en constituant un document cohérent et prospectif.

L'ouverture du Traité à la signature marque réellement un jalon. La Hongrie a été l'un des premiers pays à parrainer la résolution 50/245. J'ai signé le Traité le lendemain de son ouverture à la signature. Ce traité n'est pas la fin du processus. Des efforts supplémentaires systématiques et graduels en faveur du désarmement et de la non-prolifération nucléaires sont nécessaires, et le Traité d'interdiction complète des essais doit jouer le rôle qui lui revient dans ce processus. Dans ce contexte, nous nous joignons à ceux qui demandent une entrée en vigueur progressive de ce traité, permettant ainsi au processus de désarmement d'aller de l'avant.

La Hongrie n'a cessé de chercher à contribuer au renforcement de la stabilité et de la sécurité par la coopération aux niveaux régional et bilatéral. Tout en renforçant nos relations avec l'Union européenne, nous espérons voir entamer rapidement des négociations sur notre accession à l'Union européenne. Nous avons la ferme conviction que l'élargissement de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) favorisera la stabilité et la sécurité en Europe et renforcera le partenariat et la solidarité transatlantiques. Dans ses relations bilatérales avec les pays voisins, la Hongrie s'efforce de contribuer à la création des conditions permettant à tous d'être des partenaires à part entière des institutions de l'intégration euro-atlantique. Nous demeurons convaincus qu'avec une OTAN élargie et une Union européenne plus étendue, l'Organisation des Nations Unies disposera de partenaires régionaux encore plus efficaces et utiles.

La crise dans les Balkans a mis à l'épreuve de façon douloureuse et dramatique la détermination de la communauté internationale. L'Organisation des Nations Unies a également dû tirer ses propres conclusions de la tragédie. La mission de l'Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental enregistre actuellement des progrès sur la voie de la réintégration pacifique de la région au sein de la Croatie, tout en garantissant le respect des droits de l'homme de tous ses habitants ainsi que les droits des minorités nationales de

la région. En Bosnie-Herzégovine, le rôle et la détermination de la Force de mise en oeuvre (IFOR) sont indispensables pour garantir l'application de l'Accord de Dayton. La coopération existant via l'IFOR, entre l'OTAN, l'ONU, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et le Conseil de l'Europe, coopération nécessaire pour faire face aux différents aspects de ce défi majeur, est un exemple novateur pour les futurs efforts de règlement et de gestion des crises.

Nous croyons fermement qu'une solide présence internationale est requise pour permettre à la démocratie et à la stabilité de s'enraciner profondément dans la région. La Hongrie continue de fournir les moyens logistiques et de transit nécessaires aux forces de l'IFOR et aux forces de maintien de la paix des Nations Unies et contribue à renforcer l'IFOR et la Force de police internationale des Nations Unies. Le retour et la réintégration des réfugiés et des personnes déplacées, y compris celles qui ont trouvé refuge en Hongrie, continuent de poser un défi à la communauté internationale. La mise en place de la démocratie et de la primauté du droit doivent aller de pair avec la reconstruction et le relèvement, facilitant ainsi les conditions d'un retour ordonné et sans danger. Les citoyens doivent être aidés par la communauté internationale dans leurs efforts pour créer et mettre en route des institutions démocratiques où, grâce à une bonne gestion et à l'obligation redditionnelle, les criminels de guerre seront chassés des principaux courants politiques. Nous considérons le travail du Tribunal de La Haye comme un élément essentiel du processus de paix de Dayton et la coopération qu'il reçoit comme un indicateur important de la volonté des parties de respecter les engagements qu'elles ont pris à Dayton et leurs obligations au titre de la Charte.

L'expérience des élections tenues récemment en Bosnie-Herzégovine donne à penser que le respect du calendrier convenu à Dayton était une bonne décision. Néanmoins, nous demeurons préoccupés par les résultats ethniquement divisés du vote. Ce qui ne fait que souligner l'urgence de travailler sans délais à l'édification d'une infrastructure institutionnelle unique pour le pays et de faciliter la tenue d'élections municipales dans un environnement politique plus stable.

Nous nous trouvons actuellement dans une période de réflexion quant aux capacités de l'Organisation des Nations Unies en matière de prévention et de gestion des conflits. Selon nous, l'Organisation des Nations Unies, tout en continuant à assumer ses responsabilités au titre de la Charte, devrait préparer plus soigneusement ses stratégies de réponse. La capacité préventive de l'Organisation des

Nations Unies devrait être renforcée davantage. Un système d'alerte rapide, combinant les domaines politique, militaire, humanitaire, économique et celui des droits de l'homme, élargirait la base d'options et améliorerait les chances de succès de la détection rapide des situations de conflit. La présence, rapidement, d'une équipe internationale de surveillance a en soi un effet dissuasif important. Des informations détaillées sur une situation donnée auraient un effet de catalyseur sur les efforts diplomatiques et contribueraient à dégager un large consensus sur l'action à mener.

M. Turnquest (Bahamas) Vice-Président, assume la présidence.

Les institutions spécialisées et les organisations régionales, par exemple l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), sont d'une importance primordiale pour désamorcer les foyers de tension grâce à des mécanismes de réaction appropriés et efficaces. L'ONU, tout en s'acquittant pleinement des responsabilités qui lui incombent au titre de la Charte en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, peut autoriser et légitimer ces initiatives ainsi que les mesures qui doivent être prises par des coalitions spéciales de parties ayant la capacité et la volonté nécessaires. L'accumulation de capacités régionales de maintien et de rétablissement de la paix, ainsi que l'accroissement du caractère opérationnel de certaines activités clefs d'institutions spécialisées, comptent parmi les mesures qui méritent d'être explorées plus avant.

L'ordre du jour relatif à la réforme des Nations Unies a été établi en tenant compte des défis et des perspectives contemporains. Malgré les progrès sensibles réalisés dans l'identification des principaux domaines de changement à l'intérieur de structures de négociation différentes, nous nous inquiétons vivement de constater que l'ensemble du processus général de réforme a perdu beaucoup de son élan. Bien qu'il faille éviter de faire dépendre des éléments consensuels individuels du processus de réforme des progrès réalisés dans des questions sans rapport avec ces éléments, il semblerait qu'il existe manifestement un besoin de parvenir à un accord politique, au moins sur la philosophie de base des principales prémisses de l'ordre du jour de la réforme. La Hongrie est consciente des difficultés qui font obstacle à tout progrès réel. Elle est prête à apporter son aide pour raviver le processus de changement et concrétiser rapidement la réforme de l'Organisation des Nations Unies.

La promotion de la protection internationale des droits de l'homme est une composante fondamentale de la politique étrangère de mon gouvernement et l'une des tâches essentielles qui ont été confiées à l'Organisation des

Nations Unies par ses fondateurs. Malgré les résultats remarquables obtenus dans la création de normes et de mécanismes de mise en oeuvre, il reste encore beaucoup à faire pour renforcer notre volonté de faire respecter les droits de l'homme, partout où il leur est porté atteinte. L'insuffisance du financement, l'absence de coordination efficace et l'attitude parfois évasive et peu coopérative de plusieurs gouvernements ne font que souligner cette urgence, qui a été finalement reconnue lorsque les droits de l'homme sont devenus l'une des priorités du programme de l'ONU. À notre avis, malgré les progrès importants qui ont été réalisés, comme la création du poste de Haut Commissaire pour les droits de l'homme, l'ONU ne dispose toujours pas des moyens nécessaires pour relever les défis les plus récents et des plus graves qui se posent aux droits de l'homme, à savoir ceux qui découlent des conflits ethniques, des troubles civils, de l'éclatement des gouvernements et de l'effondrement de la primauté du droit.

L'importance de protéger et de surveiller le respect des droits des minorités nationales et ethniques est encore trop souvent méconnue et placée dans le contexte de l'opportunité politique. L'absence de respect intégral des droits des minorités, conjuguée à l'absence de garanties politiques, légales, institutionnelles et administratives, sont parmi les causes fondamentales de nombre de conflits figurant à l'ordre du jour.

Aujourd'hui, alors que nous constatons l'importance croissante des activités opérationnelles en matière de droits de l'homme, le bien-fondé du concept de consolidation préventive de la paix vient immédiatement à l'esprit. Il n'implique pas seulement une capacité accrue de prévention et de surveillance des droits de l'homme, mais aussi la combinaison et l'usage appropriés des moyens dont nous disposons, qui vont de l'alerte rapide à la protection préventive. La pratique consistant à financer certaines opérations des Nations Unies sur le terrain en recourant au budget du maintien de la paix et le renforcement du rôle de coordination du Haut Commissariat aux droits de l'homme devraient peut-être retenir toute notre attention.

Je tiens à souligner que la façon dont l'ONU s'attaque aux problèmes mondiaux critiques auxquels fait face l'humanité déterminera dans une large mesure ce que sera le prochain siècle. Je mentionnerai, dans ce contexte, l'importance de certains des points de l'ordre du jour de cette session. Des efforts soutenus sont requis de chacun d'entre nous si l'on veut combattre le terrorisme international, le crime transnational ou le trafic illicite des stupéfiants et préserver l'ordre juridique international, les réalisations auxquelles nous sommes parvenus et le potentiel accru en

matière de démocratie et de développement. L'ONU a un rôle important à jouer dans la coordination des efforts entrepris pour faire entendre clairement à ceux qui participent à des activités terroristes qu'ils doivent s'attendre non pas à trouver un asile sûr mais au contraire à faire face à une réaction vigoureuse de la part de la communauté internationale. Les activités criminelles transfrontières et le blanchiment de l'argent lié au trafic des drogues exigent l'application stricte de la loi par les pouvoirs judiciaires. Notre tâche consiste à tirer parti des avantages de la coopération multilatérale dans ce domaine.

La République de Hongrie est prête à collaborer avec les États Membres pour promouvoir d'efficaces mesures multilatérales et pour faire en sorte que les nobles idéaux définis dans la Charte des Nations Unies deviennent réalité.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Nigéria, S. E. le Chef Tom Ikimi.

Le Chef Ikimi (Nigéria) (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de la délégation nigérienne, je tiens à transmettre à M. Razali Ismail toutes nos félicitations pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session. Son élection est un hommage rendu à sa vaste expérience, à sa franchise et à ses talents de diplomate. Je rends également hommage à son grand pays. Nous sommes certains que, sous sa présidence, les travaux de l'Assemblée générale seront couronnés de succès.

J'adresse également les félicitations de ma délégation à son prédécesseur, M. Diogo Freitas do Amaral, du Portugal, pour la façon admirable dont il a dirigé les affaires de la cinquantième session de l'Assemblée. Le Nigéria félicite également M. Boutros Boutros-Ghali, pour l'énergie et la détermination dont il fait preuve dans ses fonctions de Secrétaire général et pour sa direction éclairée de l'Organisation.

Lorsque nous nous sommes réunis l'année dernière pour célébrer le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, nous avons constaté que plusieurs événements survenus sur la scène politique et économique avaient modifié les relations entre les États ainsi que la configuration du pouvoir à l'échelle mondiale. Nous avons reconnu que l'ONU continuait d'être un instrument viable pour la conduite des relations entre les États. Nous avons renouvelé notre attachement aux buts et principes de la Charte de l'Organisation des Nations Unies, y compris, en particulier, la promotion du développement social et économique et le maintien de la paix et de la sécurité internatio-

nales. Dans cette entreprise, l'ONU a un rôle central à jouer. Les États Membres, conformément aux obligations qui leur incombent au titre de la Charte, ont le devoir d'aider l'ONU à s'acquitter de cette responsabilité. Cela exige de la part de tous les États Membres, et en particulier de ceux auxquels la Charte confère un statut particulier, de faire preuve de la volonté politique nécessaire.

Parmi les événements survenus sur la scène internationale figurent la mondialisation de l'économie mondiale, l'essor des économies de marché, l'accélération de la croissance économique dans plusieurs pays et la tendance croissante au pluralisme politique et à la démocratisation. Cependant, de nouvelles formes de conflit, de nouveaux nationalismes, le terrorisme, une incidence croissante de la pauvreté et le déclin social mondial ont jeté une ombre sur la paix et la sécurité internationales, ainsi que sur la croissance économique et le développement. Les conflits toujours plus nombreux en Europe, en Afrique ou au Moyen-Orient et la lenteur dans la recherche de solutions contribuent à exacerber les tensions internationales et à saper la confiance entre États. À cet égard, l'Organisation des Nations Unies a un devoir de redéfinir son rôle et d'affiner ses instruments de rétablissement et de maintien de la paix afin de pouvoir les régler efficacement.

La paix est indivisible. Le fardeau de la paix devrait donc être partagé par tous selon le mode de la responsabilité générale et du partenariat. Je voudrais dire aussi que le maintien de la paix et de la sécurité internationales n'est pas la responsabilité exclusive de l'ONU. Les accords régionaux et sous-régionaux ont des rôles importants à jouer et ont démontré leur engagement.

Même si de nombreuses régions du monde connaissent maintenant une forme ou une autre de conflit, avec un engagement plus ou moins grand du système des Nations Unies, aucune région peut-être n'est plus menacée que l'Afrique, tant du fait du nombre de conflits qui font rage en ce moment que de leurs effets incroyablement néfastes sur les populations. Les efforts individuels et collectifs des États africains pour réaliser la transformation sociopolitique ont été compromis par ces conflits. Néanmoins, les États africains continuent de déployer des efforts concertés aux niveaux régional et sous-régional pour faire face à cette situation. Le rôle unique en son genre joué par le Mécanisme pour la prévention, la gestion et la résolution des conflits de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) est important et devrait être appuyé par la communauté internationale. Le Nigéria se félicite de la coopération entre l'OUA et d'autres organisations régionales et l'ONU dans les

domaines de la diplomatie préventive, du maintien et du rétablissement de la paix.

Dans notre propre sous-région, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a entrepris une initiative sans précédent de gestion de la crise en mettant en place une force de maintien de la paix, le Groupe de contrôle de la CEDEAO (ECOMOG) au Libéria, il y a six ans. Malgré les difficultés que nous avons rencontrées dans ce processus, nous restons résolus dans nos efforts pour aider le processus au Libéria à aboutir à sa conclusion logique. À cet égard, le Nigéria partage l'avis de nombreux observateurs qui ont décrit l'accord de paix révisé d'Abuja d'août 1996 comme étant le meilleur cadre juridique pour résoudre la crise au Libéria. Je suis heureux d'annoncer que l'application de l'Accord révisé d'Abuja en août dernier a maintenant repris. Un nouveau Conseil d'État, dirigé par Mme Ruth Perry, a été mis en place. Depuis sa prise de fonctions, Mme Perry jouit d'une confiance considérable de la part des autres membres du Gouvernement national de transition du Libéria et des Libériens. Je saisis cette occasion pour lancer un appel à tous les Libériens pour qu'ils offrent leur coopération à leurs nouveaux dirigeants dans l'intérêt de la paix dans leur pays. Je tiens à assurer cette assemblée que mon chef d'État, le général Sani Abacha, Président de la CEDEAO, en collaboration avec les autres dirigeants de la région et avec l'appui de la communauté internationale dans son ensemble, est déterminé à trouver une solution à la crise libérienne.

Nous espérons que les Libériens eux-mêmes assumeront leur destin au nom de la paix, de la réconciliation et de la reconstruction nationales. Nous renouvelons donc notre appel à la communauté internationale pour qu'elle fournisse l'appui logistique, matériel et financier indispensable pour permettre à l'ECOMOG et à la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) de s'acquitter de leurs mandats respectifs. Entre-temps, nous sommes reconnaissants de la coopération et de l'aide renouvelées apportées par certains membres de la communauté internationale aux efforts de la CEDEAO.

Le besoin urgent de maîtriser les instruments de guerre est d'une importance cruciale pour la recherche de la paix dans différentes régions troublées du monde. Nous regrettons sincèrement que la fin de la guerre froide n'ait pas laissé dans son sillage une réduction appréciable des arsenaux mondiaux d'armements. Alors que l'accumulation d'armements et la prolifération des conflits se renforcent mutuellement, il y a un besoin urgent pour la communauté internationale de juguler cette tendance. La menace que

représentent les stocks existants d'armes de destruction massive et d'armements classiques doit être éliminée.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, une question prioritaire à l'ordre du jour du désarmement de l'Organisation des Nations Unies, vient d'être adopté. Malgré les imperfections du Traité, le Gouvernement nigérian a été en mesure de l'appuyer et le signera en temps utile. Son adoption, qui met un terme à la poursuite de l'amélioration qualitative des armes nucléaires et des arsenaux, constitue un premier pas significatif vers l'objectif du désarmement nucléaire. Nous attendons de la Conférence du désarmement, unique instance de négociation multilatérale en matière de désarmement, qu'elle fera à présent le prochain pas logique pour négocier ce désarmement, selon un calendrier précis. Les États dotés d'armes nucléaires ont une responsabilité claire et le devoir de coopérer avec la Conférence du désarmement pour négocier un tel traité.

L'adoption du Traité de Pelindaba, portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, a été une contribution importante à l'instauration de la confiance en Afrique, tout en étant une mesure de désarmement collatérale. Vu l'appui écrasant dont bénéficie le Traité au-delà du continent africain, il est recommandé que d'autres régions entreprennent des efforts similaires en créant des zones exemptes d'armes nucléaires ou des zones de paix. S'il est louable de constater que la majorité des États dotés d'armes nucléaires ont depuis signé le protocole au Traité, nous saisissons cette occasion pour prier instamment ceux qui ne l'ont pas encore fait de le faire également afin que les objectifs généraux du Traité puissent pleinement être atteints.

La paix et le développement se renforcent mutuellement. Une paix juste et durable ne peut être fondée que sur le progrès socio-économique et le bien-être général de tous les peuples et de toutes les nations. Il est en effet déconcertant de constater qu'alors que les pays du Nord deviennent toujours plus riches, les pays du Sud, où vit la majorité de la population mondiale, s'appauvrissent. Nous devons tous reconnaître et accepter le fait que la crise du développement qui s'aggrave dans les pays en développement ne peut que saper le nouvel ordre mondial que nous cherchons à créer.

L'Afrique en particulier a continué de connaître les effets handicapants de la dette extérieure, de la détérioration des termes de l'échange, de l'accroissement des obstacles au commerce, de la baisse des investissements et des apports financiers et de la fuite des capitaux. Les pays africains reconnaissent que la responsabilité première de trouver une

solution aux difficultés économiques que connaît le continent leur incombe au premier chef. Ils ont donc essayé de mettre en place des politiques macro-économiques saines et ont adopté des programmes de réforme économique très douloureux. Cependant, leurs meilleurs efforts ont continué d'être entravés par le climat économique international défavorable qui prévaut. Nous pensons que la coopération pour le développement devrait générer une véritable interdépendance, des avantages et des intérêts réciproques dans le cadre d'un partenariat mondial, plutôt que l'ancienne relation donateur-bénéficiaire.

Nous devons reconnaître le rôle central que joue l'Organisation des Nations Unies dans la mise en place du processus de développement mondial. À cet égard, ma délégation appelle à un avancement plus rapide des travaux en cours sur l'Agenda pour le développement du Secrétaire général. Dans le même esprit, nous, les Africains, demandons à la communauté internationale de respecter ses promesses au titre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. Nous venons de participer à l'examen à mi-parcours de sa mise en oeuvre. Nous reconnaissons que le nouvel Ordre du jour a un palmarès de mise en oeuvre peu glorieux. Cependant, le système des Nations Unies et la communauté internationale en général doivent respecter les différents engagements pris.

Le Nigéria estime que l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique du Secrétaire général est complémentaire, notamment lorsqu'il envisage la collaboration et la coordination pour la question du développement des efforts déployés par la communauté internationale, les institutions financières de Bretton Woods et les institutions des Nations Unies chargées du développement. Le rôle central qu'elle joue dans l'harmonisation des initiatives des nations mérite nos éloges. En effet, l'ONU a ainsi organisé avec succès les grandes conférences mondiales sur le développement — de New York en 1990 à Rio en 1992, en passant par Vienne en 1993, Le Caire en 1994, Copenhague et Beijing en 1995, à Istanbul en 1996. La mise en oeuvre scrupuleuse des décisions et programmes d'action adoptés par ces conférences aiderait à combler le fossé considérable qui existe entre les économies en développement et développées et aurait un intérêt essentiel pour le développement. Nous appuyons donc et continuerons d'appuyer sans réserve l'organisation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale en 1997 consacrée à l'examen de la mise en oeuvre d'Action 21.

Il n'est guère nécessaire de rappeler que les relations internationales contemporaines sont fondées sur le respect

des principes de l'égalité souveraine des États, de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États et de la coexistence pacifique. Nous sommes donc profondément préoccupés par le fait que ces principes sacrés sont de plus en plus érodés par quelques États puissants. L'ONU devrait servir de rempart afin que la volonté du fort ne soit pas imposée au plus faible.

Tous les pays sont aujourd'hui engagés dans une quête universelle pour la dignité de l'homme. Nous ne pouvons plus nous contenter de ce que nos nations aient été libérées de l'oppression et de la domination étrangère. Aujourd'hui, il est généralement admis que la souveraineté nationale ne peut prendre tout son sens que si le citoyen peut exercer sa liberté de conscience. L'essor de cette nouvelle conscience internationale est un prolongement logique de l'émergence antérieure d'une nouvelle morale internationale qui avait fait du colonialisme une notion dépassée.

Il ne devrait pas y avoir de conflit entre les notions de souveraineté nationale et de droits fondamentaux de la personne. Nous nous félicitons de ce que les droits de l'homme fassent l'objet d'une préoccupation croissante à l'échelle internationale mais si nous ne définissons pas strictement les paramètres de ce qui constitue justement les droits de l'homme et de ce qui menace la sécurité des États, ainsi que la sécurité et le bien-être des citoyens, nous porterions sans le vouloir atteinte à l'essence même de la liberté et de la dignité de l'homme. Nous devons donc nous garder d'utiliser les droits de l'homme en tant que prétexte pour promouvoir les intérêts individuels ou collectifs d'une partie de la communauté internationale au détriment de ceux de l'autre.

Dans le monde actuel, la collecte, la diffusion et la gestion de l'information sont devenues un élément essentiel du développement. Les pays les mieux dotés technologiquement ont eu tendance à utiliser cet équipement au détriment des États moins bien dotés. Il faut donc établir un nouvel ordre de l'information mondial qui respectera les sensibilités mutuelles des États et protégera les valeurs de leurs diverses cultures.

La majeure partie des pays en développement n'a pas les ressources et la capacité technologique de diffuser l'information nécessaire. Cela, dans une certaine mesure, limite leur capacité de diffuser rapidement et efficacement les nouvelles dans leur société, en évitant les informations tendancieuses des médias des pays développés. Le souhait du Nigéria d'entretenir des relations amicales avec toutes les nations, notre attachement au maintien de la paix et de la sécurité internationales et notre fidélité sans faille aux

principes consacrés par les Chartes des Nations Unies, de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et de notre organisation sous-régionale, la CEDEAO, sont tangibles et ne font aucun doute. Cela a donc été une surprise pour le Gouvernement nigérian que cette assemblée, en décembre 1995, ait adopté la résolution 50/199 du 22 décembre 1995 relative à la situation des droits de l'homme dans notre pays. Nous estimons que cette décision était largement fondée sur les informations des médias et sans aucune enquête sur les faits. En dépit du fait que le Gouvernement nigérian n'ait été contrarié de cette décision, nous avons par la suite pris l'initiative d'inviter le Secrétaire général à envoyer une mission d'enquête au Nigéria chargée d'établir les faits sur le terrain. Cette mission a séjourné dans le pays du 28 mars au 13 avril 1996 et a mené ses travaux sans entrave. Tout en déterminant les domaines dans lesquels des progrès ont été enregistrés dans notre situation intérieure, le rapport de mission fait également des recommandations constructives. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer la gratitude du Gouvernement et du peuple nigériens aux gouvernements qui ont adopté la position de principe de ne pas appuyer cette résolution en notre défaveur. Nous prenons note avec satisfaction que depuis la visite des Nations Unies, un nombre croissant de pays ont reconsidéré leur position en la matière en faveur du Nigéria. Nous prions donc instamment l'Assemblée de prendre connaissance de ces faits positifs.

L'administration actuelle de mon pays n'a cessé de progresser dans la mise en oeuvre de son programme de transition vers un régime démocratique. Les difficultés fondamentales qu'a affrontées notre nation dans ses efforts antérieurs visant à instaurer une démocratie viable sont progressivement surmontées, en tenant compte des réalités objectives de notre situation nationale, de façon à assurer une transition harmonieuse et la mise en place de structures démocratiques durables de gestion des affaires publiques à tous les niveaux du pays. Nous sommes encouragés par les résultats positifs des élections qui ont été tenues au niveau des collectivités locales en mars de cette année. La participation électorale impressionnante dans l'ensemble du pays et le climat général de calme qui prévalait dans notre pays ont forcé la bonne volonté et l'appui au sein et à l'extérieur du pays. Les partis politiques ont été enregistrés et de nombreuses activités politiques ont repris dans la nation. Notre transition vers un régime civil est maintenant complètement irréversible.

Étant donné notre détermination de veiller à ce que les institutions démocratiques naissantes se développent dans un environnement économique fertile, le Gouvernement nigérian a entrepris des réformes économiques visant à promou-

voir une croissance rapide et un développement durable. Les résultats macro-économiques globaux de l'économie se sont améliorés avec la mise en place de mesures de déflation monétaires et fiscales. Des efforts sont en cours pour instaurer un climat propice à la promotion de l'investissement national et étranger. En outre, compte tenu du rôle essentiel que joue la finance dans la poursuite d'une plus grande efficacité économique, une réforme générale du secteur des services bancaires et financiers a été entreprise pour assainir cet important secteur de l'économie nationale. Il convient également de mentionner que des instruments nécessaires ont été mis en place afin d'accélérer la déréglementation économique et de créer un environnement porteur pour l'investissement national et étranger.

En l'an 2010, le Nigéria sera une nation indépendante et souveraine depuis 50 ans. L'on compte que d'ici là, le Nigéria sera parvenu à la prospérité économique, à la stabilité politique et à l'harmonie sociale. Afin de réaliser cet objectif, notre gouvernement a annoncé, il y a quelques semaines, une nouvelle campagne socio-économique, intitulée «Vision 2010», pour mieux faire comprendre et exprimer clairement les buts et objectifs de notre économie nationale en termes macro-économiques. Elle est également censée mettre l'accent sur la contribution du secteur privé en tant que moteur de la croissance de notre économie. Nous prions instamment la communauté internationale de donner à ce programme l'appui et l'encouragement nécessaires.

Si l'on veut que les Nations Unies puissent réaliser pleinement les buts pour lesquels elles ont été créées, il faut renforcer l'Organisation et réformer ses principaux organes. La réforme doit toucher tout le système. Il ne faut pas réformer pour réformer, mais pour arriver à une plus grande efficacité. L'objectif doit être de renforcer plutôt que de diminuer la capacité de l'Organisation des Nations Unies à répondre aux aspirations légitimes de tous ses États Membres.

Pour être dynamiques et responsables, les Nations Unies ont besoin d'une assise financière stable. Le fait que, délibérément ou non, les États Membres ne s'acquittent pas, en totalité et à temps, de leurs contributions mises en recouvrement équivaut à un manquement aux obligations de la Charte et à une menace à la survie des Nations Unies. Le Nigéria, pour sa part, a continué de régler en totalité et sans conditions ses contributions mises en recouvrement pour le budget ordinaire, y compris pour 1996. Nous en appelons donc aux États qui ne l'ont pas encore fait, pour qu'ils s'acquittent promptement, en totalité et sans conditions, de leurs contributions mises en recouvrement.

Pendant plusieurs décennies, la question du Moyen-Orient a retenu l'attention de la communauté internationale. Les différentes guerres et les différents actes de terrorisme, qui ont occasionné d'innombrables pertes humaines et matérielles à cette région, préoccupent vivement le Nigéria. Il ne fait aucun doute que nous continuerons d'appuyer la juste lutte du peuple palestinien pour son droit inaliénable à une patrie. Même parmi les pays de la région, on prend de plus en plus conscience que le droit d'Israël à vivre en toute sécurité à l'intérieur de frontières sûres ne saurait être nié. Nous appelons toutes les parties à intensifier leurs efforts pour faire en sorte que le processus de paix au Moyen-Orient se poursuive.

Il y a quelque temps déjà que le monde est confronté à un regain d'incidents terroristes. Le Nigéria condamne sans réserve le terrorisme sous toutes ses formes. Le terrorisme ne peut se substituer au dialogue et aux négociations pacifiques pour régler les conflits ou les malentendus entre les nations. Nous exhortons l'Assemblée générale de prendre d'autres mesures pour éliminer ce fléau qui est aussi une menace à la paix et à la sécurité internationales.

Le Conseil de sécurité, qui est le principal organe des Nations Unies, a grand besoin d'être réformé. Sa composition doit refléter le principe d'une répartition géographique équitable et équilibrée. Il convient de remédier à l'anomalie actuelle d'une non-représentation de l'Afrique parmi les membres permanents.

Nous ne devons toutefois pas perdre de vue que la réforme des Nations Unies, plus particulièrement dans cette période de transition, est une entreprise laborieuse. Ma délégation apprécie le rôle vital que joue le Bureau du Secrétaire général en supervisant le processus de réforme. En dépit des difficultés rencontrées par les Nations Unies et de l'instabilité de la situation internationale, S. E. M. Boutros Boutros-Ghali a fait preuve d'une volonté indéfectible et hors du commun pour régler les problèmes de sa charge. Il mérite notre reconnaissance et de conserver notre appui. Nous souhaitons donc lui voir mener à bien les changements louables qu'il a entrepris, et dont certains portent déjà leurs fruits. À cet égard, nous réitérons et appuyons sans réserve la position commune africaine selon laquelle l'Afrique devrait se voir donner l'occasion d'un second mandat au poste de Secrétaire général. À cette fin, M. Boutros Boutros-Ghali est le seul candidat recommandé par l'Organisation de l'unité africaine. À l'instar de ses prédécesseurs, M. Boutros Boutros-Ghali devrait se voir accorder un second mandat pour servir notre Organisation. Il n'est pas concevable qu'il en soit autrement. Pour notre pays, c'est une question de principe.

Ma délégation se rend compte de l'énormité de la tâche à laquelle l'Organisation est confrontée quand elle tente de s'attaquer concrètement aux problèmes du XXIe siècle. Aussi voulons-nous réaffirmer la volonté du Nigéria de continuer à contribuer activement à la réalisation du double objectif de l'Organisation : la paix et la prospérité mondiales.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Jean-Marie Kititwa, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Zaïre.

M. Kititwa (Zaïre) : Lors de la célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, nos États ont renouvelé leur foi dans les idéaux de la Charte de cette Organisation. Cela signifie que l'expérience du passé nous a donné une vision nouvelle du monde, une conscience aiguë de l'interdépendance des nations, toutes disposées à vivre dans un monde épris de paix, de liberté et de justice.

C'est dans cette conviction que ma délégation adresse à M. Razali Ismail les chaleureuses félicitations du Gouvernement du Zaïre pour son élection à la présidence de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale. Nos félicitations vont aussi aux autres membres du Bureau. Nous saluons également le prédécesseur de M. Razali, S. E. M. Diogo Freitas do Amaral, dont la compétence et l'intelligence dans la conduite des travaux de la précédente session lui ont valu l'estime de cette auguste assemblée.

Au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, ainsi qu'aux membres du Secrétariat, nous voudrions rendre un hommage mérité pour les efforts qu'ils ne cessent de déployer, avec courage et clairvoyance, pour le bon fonctionnement de notre Organisation. Le Zaïre saisit également l'occasion qui lui est ainsi offerte pour signifier à M. Boutros Boutros-Ghali son soutien au moment où il brigue un second mandat comme Secrétaire général de l'ONU. Il ne peut en être autrement. Ses prédécesseurs d'autres continents en avaient bénéficié et l'Afrique ne saurait accepter le contraire.

Nos nations libres ont obtenu, au cours de ce demi-siècle, les plus grandes victoires dans les domaines de la libération nationale et de l'indépendance politique. Toutefois, alors que s'achève le XXe siècle, nous devons encore relever de grands défis sur les plans économique, culturel et social, ainsi que dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales.

La paix, la liberté et la stabilité constituent un tout indispensable au développement. Aucune partie du globe, aucun pays du monde ne peut réellement être en sécurité tant qu'il existe plusieurs foyers de tension. Or, actuellement dans le monde, des foyers de guerre se multiplient en Afrique, en Asie, en Europe centrale et de l'Est.

La situation au Rwanda, au Burundi, en Somalie, au Libéria, en Yougoslavie, en Afghanistan et au Moyen-Orient constitue autant de sujets de préoccupation qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. L'Organisation des Nations Unies qui s'en occupe déjà devra poursuivre ses efforts avec l'encouragement de nous tous.

En Angola, pays voisin du Zaïre, ma délégation constate une évolution positive de la situation intérieure. L'intégration des forces combattantes de l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA) dans l'Armée nationale angolaise doit être stimulée et encouragée pour le bonheur de toute la population de l'Angola.

Il y a plus de deux ans que le Zaïre vit les tragédies du Burundi et du Rwanda qui ont entraîné sur son territoire un afflux massif de réfugiés de ces deux pays. Cette grave situation, dont mon pays n'est pas responsable, lui a causé et continue à lui causer des préjudices humains, matériels et écologiques et autres, considérables. À cet égard, l'action de la communauté internationale reste inexplicablement timide comme si le Zaïre devait supporter seul et indéfiniment cette charge. Bien au contraire, le Zaïre est continuellement dénigré au point d'être souvent faussement accusé de soutenir des actions armées qui se déroulent à l'intérieur du Rwanda et du Burundi. Un mémorandum du Gouvernement de la République du Zaïre sur l'insécurité qui règne au Nord-Kivu et au Sud-Kivu a déjà été déposé auprès du Secrétaire général des Nations Unies. Il y a quelques jours, les villes zaïroises de Bukavu, d'Uvira et des environs ont été victimes de bombardements par des éléments armés venus du Rwanda. L'Assemblée a entendu la déformation combien pernicieuse et mensongère des faits que le Rwanda a présentée à cette tribune. Des massacres interethniques, il y en a eu au Rwanda en 1959, en 1962, en 1972, sans oublier ceux de 1994. Le génocide au Rwanda a été conçu, mûri et exécuté avec minutie et délectation par les Rwandais et contre les Rwandais eux-mêmes, il faut entendre par là, par les dirigeants d'alors et actuels au pouvoir à Kigali. Les Membres comprendront maintenant pourquoi le Rwanda, nourrissant des intentions d'agression contre mon pays, a refusé de souscrire au Pacte de non-agression patiemment négocié par tous les États de l'Afrique centrale, y compris le Rwanda.

Du haut de cette tribune, ma délégation proclame solennellement ce qui suit : premièrement, le Zaïre n'accepte pas et n'acceptera plus jamais de servir de bouc émissaire à qui que ce soit; deuxièmement, le Zaïre défendra désormais par tous les moyens la sécurité de ses populations et de ses frontières et fera appel à son peuple et à ses amis pour sa défense; troisièmement, le Zaïre est toujours disposé à collaborer avec les gouvernements et les peuples voisins du Rwanda et du Burundi pour le retour volontaire et digne des réfugiés dans leurs pays respectifs. Sinon, à l'instar de certains gouvernements européens avec les réfugiés et les sans-papiers, le Zaïre n'aura pas d'autre choix que de procéder au refoulement forcé et sans condition de ceux-ci dans leurs pays d'origine.

Quatrièmement, comme l'a affirmé l'année dernière à cette tribune le Président Mobutu, le Zaïre n'acceptera jamais la transformation de facto d'une partie de son territoire en «Hutuland», que ce soit par la remise en cause de son intégrité territoriale ou par l'implantation chez lui de colonies de réfugiés. Que ceux qui y pensent, oublient cela.

Cinquièmement, en raison des sacrifices endurés par ses populations, le Zaïre revendique auprès de la communauté internationale l'application sans faille des accords signés et de la résolution 49/24 du 2 décembre 1994 de l'Assemblée générale sur l'assistance spéciale aux pays d'accueil des réfugiés. Enfin, le Zaïre réaffirme sa proposition faite au Sommet mondial pour le développement social de Copenhague, de tenir une conférence mondiale sur les réfugiés et les personnes déplacées, afin de trouver une solution globale et définitive à cette question des réfugiés qui a des conséquences catastrophiques sur le développement, les relations humaines et les droits de l'homme.

La situation politique, économique et sociale du Zaïre s'est aggravée au cours de six longues années de transition. Malgré cette situation difficile, le Zaïre s'est fait un point d'honneur de poursuivre son processus démocratique en s'attelant à rétablir l'autorité de l'État, à remettre en état les infrastructures de base, à assainir la situation économique, financière et monétaire du pays, à assurer la sécurité des personnes et des biens et à faire respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales.

Le Zaïre s'est donné à ce jour comme mission principale l'organisation d'élections libres, démocratiques et transparentes. C'est pourquoi, il a institué la Commission nationale des élections, qui est déjà à pied d'oeuvre comme a pu le constater la délégation dépêchée dernièrement au Zaïre par le Secrétaire général des Nations Unies. En outre, le projet de loi électorale et le projet de loi portant

organisation d'un référendum constitutionnel sont actuellement en discussion au Parlement de transition. Le Zaïre tient à réaffirmer à la face du monde que la démocratisation de son système politique est irréversible, quelles que soient les difficultés auxquelles le pays est confronté. Pour ces raisons, le Gouvernement zaïrois demande à la communauté internationale de l'accompagner efficacement dans la mise en place de ses nouvelles institutions démocratiques, au plus tard en juin 1997.

La démocratie ne peut durablement se développer dans un pays que s'il y a développement économique propice à la défense et à la promotion des droits de l'homme. Certains parmi les droits de l'homme ont pris leur essor au Zaïre bien avant le processus de démocratisation. C'est ainsi que, par exemple, malgré bien des contraintes sociales et culturelles, l'égalité politique et professionnelle, y compris au niveau des salaires, est chose acquise entre l'homme et la femme zaïrois.

Notre Organisation dispose en son sein d'une Commission des droits de l'homme dont la noble mission mérite certes des encouragements. Le Zaïre qui n'a rien à cacher, a accepté et accrédité le représentant du Secrétaire général en matière des droits de l'homme dont le siège se trouve dans la capitale zaïroise, à Kinshasa. Néanmoins, le Zaïre déplore et condamne énergiquement l'utilisation malveillante à des fins politiciennes de la question des droits de l'homme, comme en témoignent les accusations sans fondement portées contre lui à chaque session annuelle de la Commission d'évaluation des droits de l'homme à Genève.

La diplomatie préventive doit être le fondement des opérations de maintien de la paix. Mais cette diplomatie préventive serait vide de sens si la communauté internationale ne la dotait pas d'un volet militaire permanent et mobile capable d'être déployé là où la paix et la sécurité internationales seraient menacées. C'est pourquoi, dans le cadre du Comité consultatif permanent des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale, les pays de cette sous-région ont signé le Pacte de non-agression lors du dernier sommet de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) à Yaoundé, à l'exception du Rwanda.

En cette première année du deuxième cinquantenaire de l'ONU, la sauvegarde de la paix et la cohésion entre les peuples nous interpellent tous. L'adoption par la cinquantième session de l'Assemblée générale de la résolution recommandant la signature du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est considérée par le Zaïre comme une étape importante vers le désarmement nucléaire complet. Nous reconnaissons, certes, que ce traité n'est pas parfait.

Il lui manque un engagement ferme des États dotés d'armes nucléaires à renoncer à s'en servir et à ne pas les utiliser comme menaces dans leurs rapports avec d'autres États. Il lui manque également un calendrier précis de destruction totale des armes existantes et il n'est pas fait mention de l'interdiction des essais nucléaires en laboratoire, qui est la forme moderne et la plus raffinée de développement de ce type d'armes. Malgré ces imperfections, le Zaïre s'était joint aux délégations qui ont parrainé la résolution et a voté en faveur du texte proposé. Nous annonçons officiellement que nous signerons demain, 4 octobre, au nom du Zaïre, ce texte.

Du haut de cette tribune, nous lançons un appel aux pays dotés d'armes nucléaires pour qu'ils fassent taire leurs intérêts égoïstes et qu'ils s'engagent fermement dans cette voie nouvellement tracée par le Traité, afin que la non-prolifération d'armes nucléaires soit une réalité vivante et que les générations futures soient épargnées de ces menaces qui ont terrifié notre vie depuis la fin de la seconde guerre mondiale.

Nous ne serons pas en paix avec nous-mêmes si nous oublions d'entreprendre des actions vigoureuses afin d'aboutir au désarmement classique complet.

Je viens d'une région où les marchands de la mort ont déversé des tonnes et des tonnes d'armes classiques qui tuent chaque jour. Nous engageons les pays fabricants et vendeurs de ces objets de la mort de renoncer à se contenter de publier des bilans positifs de leur commerce international en y incluant les produits des ventes d'armes. C'est une honte pour l'humanité. À ces donneurs de leçons de morale, nous demandons qu'ils considèrent leur façon de vivre et renoncent à semer la mort et la misère. La vie et le bonheur sont les premiers droits de l'homme.

En sus du désarmement, l'élimination de la pauvreté dans le monde est une condition fondamentale du renforcement de la paix et de la réalisation d'un développement intégral et durable. À l'aube du troisième millénaire, il est déplorable de constater que plus d'un milliard de personnes vivent aujourd'hui dans des conditions inacceptables de pauvreté et demeurent en marge du progrès économique et social à cause des distorsions de l'économie internationale.

Pour remédier à cette situation, ma délégation souhaite que le dialogue Nord-Sud soit davantage inspiré par les impératifs des intérêts et avantages mutuels, ainsi que par une interdépendance véritable. Le devoir de solidarité exige une plus juste rémunération des cours des produits de base, l'accès aux marchés des pays développés, un allègement du

fardeau de la dette et une augmentation de l'aide publique au développement en vue d'une croissance soutenue et d'un développement durable.

L'année dernière, nous avons célébré les 50 ans de notre Organisation. Cette célébration a été une occasion de nous pencher sur les possibilités qui s'offrent pour une réforme appropriée de cette Organisation unique de par sa mission et son rayonnement. Je voudrais livrer quelques réflexions de mon pays à propos de cette réforme.

Nous vivons aujourd'hui des moments de contrastes extraordinaires. Aux succès historiques enregistrés par notre Organisation, parmi lesquels nous citons l'ère des indépendances, le processus de paix en marche au Moyen-Orient, la fin de l'épopée sud-africaine et la tendance perceptible pour l'ONU de s'acheminer vers l'universalisme, nous devons constater avec amertume que des foyers de tension se sont allumés partout avec leur cohorte d'anarchies, de désespoirs, de misères et de morts.

C'est pour cette raison que le Zaïre pense que le Conseil de sécurité, organe de l'ONU qui a une responsabilité première dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et qui dans sa composition actuelle n'est plus représentatif, devrait être élargi et son fonctionnement amélioré. La préoccupation principale dans cet exercice devrait consister à corriger le déséquilibre manifeste qui existe en son sein. L'élargissement du Conseil doit prendre en compte la volonté des nombreux pays aspirant à en devenir membres et aussi la sauvegarde de son efficacité, et éviter ainsi de ne pas en faire un organe pendant de l'Assemblée générale. C'est pourquoi nous croyons qu'une représentation géographique équitable corrigerait de façon adéquate le déséquilibre criant de l'actuelle représentation du Conseil de sécurité. Nous encourageons la communauté internationale à approfondir sa réflexion et à ne pas oublier qu'un continent, l'Afrique, est le plus désavantagé dans la composition actuelle du Conseil.

Nous refusons de nous laisser entraîner vers les querelles sur l'octroi du droit de veto ou non aux nouveaux membres permanents. Nous sommes contre l'apparition au Conseil de sécurité d'une catégorie «de membres permanents de deuxième classe».

Une amélioration doit être envisagée dans le fonctionnement du Conseil de sécurité. Il est inconcevable qu'un État intéressé par une question en discussion au Conseil ne participe qu'à une séance officielle, s'il y en a, pour entendre la décision sur la question, alors que s'il était associé officiellement aux consultations informelles, son apport

direct aux membres du Conseil pourrait permettre à celui-ci d'adopter des décisions bien pensées, réalistes et non imposées.

Nous devons avoir le courage d'abolir le caractère antidémocratique de cet important organe de l'ONU. Une chance doit être donnée à toutes les parties impliquées de se défendre devant les membres. C'est une règle élémentaire d'administration de la justice.

Nous prenons note du rapport du groupe de travail sur l'élargissement du Conseil de sécurité et nous l'encourageons à approfondir sa réflexion.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Abdulaziz Kamilov, Ministre des affaires étrangères de l'Ouzbékistan.

M. Kamilov (Ouzbékistan) (*interprétation du russe*) : Qu'il me soit permis de dire ma gratitude pour l'honneur qui m'est fait de prendre la parole devant l'Assemblée. Tout d'abord, au nom du Gouvernement et du peuple de l'Ouzbékistan, je tiens à féliciter sincèrement l'Ambassadeur Razali Ismail, de la Malaisie, de son élection à la présidence de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale. Je suis certain que sous sa présidence nous serons en mesure de résoudre nombre de questions pressantes inscrites à l'ordre du jour de la communauté internationale. Je saisis également cette occasion pour exprimer notre reconnaissance à M. Diogo Freitas do Amaral, Président de la cinquantième session historique de l'Assemblée générale, pour ses précieuses directives et son engagement personnel à la solution de problèmes auxquels le monde a été confronté durant cette période.

Pour nous, la sauvegarde de la paix et de la sécurité en Asie centrale ainsi que le développement durable de la région sont les objectifs les plus importants de notre coopération avec l'Organisation des Nations Unies et ses institutions. À cet égard, je voudrais évoquer un certain nombre de sujets et émettre plusieurs propositions.

Premièrement, en ce qui concerne la sécurité régionale, nous pensons qu'il convient de nous acheminer vers une sécurité mondiale par le biais du régionalisme. Cela signifie que la paix mondiale peut être réalisée à travers la stabilité dans les différentes régions du monde. Les conflits régionaux sont de plus en plus la source directe de défis dangereux et de menaces tels que le terrorisme, la violence, le commerce illicite des armes et le trafic de stupéfiants. C'est pourquoi l'objectif essentiel des initiatives de l'Ouzbékistan en vue d'assurer la sécurité dans la région de l'Asie centrale

est de rechercher les moyens de régler le conflit en Afghanistan et de stabiliser la situation au Tadjikistan.

Un des éléments les plus importants de ces initiatives est l'imposition d'un embargo sur les livraisons d'armes à destination de l'Afghanistan. Nous nous félicitons que le Conseil de sécurité ait commencé à examiner ce problème et appuyé les propositions axées sur une démarche mondiale et la convocation d'une conférence internationale où l'Organisation jouerait le rôle principal. Mettre un terme aux livraisons d'armes en Afghanistan constitue une condition indispensable à tout processus de paix. Un embargo ne signifie pas une sanction exclusive à l'encontre de l'Afghanistan; il doit viser ceux qui continuent de fournir des armements dans la zone de conflit. Étant donné que les forces de l'Afghanistan ne sont pas en mesure de contrôler les frontières du pays, il appartient donc à la communauté internationale de prendre les mesures nécessaires pour mettre un terme aux livraisons d'armes.

Je voudrais souligner tout particulièrement que la République de l'Ouzbékistan, plus que toute autre nation dans le monde, souhaite voir s'établir à nouveau les anciennes traditions de relations d'amitié, de coopération et de confiance mutuelles avec l'Afghanistan. Nos initiatives ne sont motivées que par notre souci de promouvoir la paix dans l'État islamique de l'Afghanistan. Nous souhaitons que ce pays voisin du nôtre devienne un État stable, indivisible, ouvert au monde extérieur pour favoriser le progrès et la prospérité. Je saisis cette occasion pour demander une nouvelle fois au Secrétaire général, aux Présidents du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale de faire tout leur possible pour trouver une solution au conflit afghan, qui menace gravement non seulement la sécurité régionale mais la sécurité du monde.

Nous continuons de penser que l'Asie centrale a ses caractéristiques propres; l'évolution positive ou négative des événements de la région peuvent devenir soit un catalyseur pour des changements positifs, soit un facteur destructeur affectant le monde bien au-delà de la région.

Deuxièmement, nous devons aborder le XXIe siècle avec une nouvelle vision des questions de paix et de sécurité dans un monde en mutation permanente. La recherche de la paix globale s'assortit aujourd'hui de fréquents débats et de différends en ce qui concerne l'élargissement de la composition de divers organes internationaux et les normes de sécurité universelle du XXIe siècle.

Tout en saluant ces aspirations, nous estimons que, dans ce monde multipolaire, chaque État souverain est en

droit de décider par lui-même, conformément à ses intérêts nationaux et à son identité régionale, d'entrer ou non dans un union donnée, quelle que soit la position de pays plus puissants qui ne doivent, en aucun cas, exercer une domination ou un monopole pour résoudre ce problème.

Troisièmement, en ce qui concerne notre position à l'égard de la Communauté d'États indépendants (CEI), nous estimons que les pays de la CEI peuvent coopérer avec succès, dans le cadre de la Communauté, sur les plans bilatéral et multilatéral. En même temps, nous pensons que la Communauté ne peut être traitée comme unité au titre du droit international. Il est impensable que la CEI soit transformée en un bloc politique, voire en un bloc militaro-politique, sinon la communauté mondiale glisserait à nouveau inévitablement vers des antagonismes et un affrontement global. Pour l'Ouzbékistan, cela est totalement inacceptable.

Quatrièmement, l'Ouzbékistan prône toujours l'élimination totale des armes nucléaires et considère comme historiques la décision de conclure le Traité d'interdiction complète des armes nucléaires, adopté sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, et le processus actuellement en cours de signature de cet instrument. Cet événement représente à nos yeux une étape importante en vue de libérer l'humanité de la menace de prolifération des armes de destruction massive.

Pour notre part, nous continuons à oeuvrer pour l'instauration d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale dans le cadre du système international de non-prolifération. Nous espérons que l'initiative du Président de l'Ouzbékistan sera prochainement examinée de façon plus approfondie au sein du Conseil de sécurité.

Cinquièmement, j'attire de nouveau l'attention des États Membres sur les problèmes écologiques, dont les dimensions dépassent les frontières des États. Je voudrais tout particulièrement évoquer brièvement le problème de la mer d'Aral. Nombre d'études scientifiques ont déjà été réalisées et différentes conférences internationales tenues, dont plusieurs relatives au développement durable des pays de la mer d'Aral. Cependant, à notre grande déception, les paroles n'ont pas été suivies d'actes. Je voudrais également signaler que l'Ouzbékistan appuie la proposition judicieuse du Royaume-Uni concernant l'adoption d'une déclaration particulière condamnant le terrorisme sous toutes ses formes.

Pour que le mécanisme des Nations Unies puisse fonctionner avec plus d'efficacité dans tous les domaines

d'activité, nous pensons qu'il est nécessaire de réformer un certain nombre d'organes de l'ONU, y compris le Conseil de sécurité. Cela est conforme aux réalités d'aujourd'hui. L'équilibre de puissance géo-stratégique soulève la question de l'augmentation du nombre de membres permanents du Conseil de sécurité. Nous sommes convaincus que des États comme l'Allemagne et le Japon remplissent actuellement les conditions pour devenir membres permanents du Conseil de sécurité.

L'Ouzbékistan est favorable à une réforme constructive de l'Organisation. À cet égard, avec d'autres États, y compris l'Italie dont les propositions méritent d'être examinées avec la plus grande attention, nous exprimons notre sincère désir de faire en sorte que l'ONU soit un instrument fiable pour le maintien de la paix et de la stabilité internationales.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Lamine Kamara, Ministre des affaires étrangères de la République de Guinée.

M. Kamara (Guinée) : C'est avec un réel plaisir et un grand intérêt que je prends la parole devant l'Assemblée pour adresser les chaleureuses félicitations du peuple de Guinée et de son Président, le général Lansana Conte. Je voudrais associer ma voix à celles des orateurs qui m'ont précédé pour féliciter l'Ambassadeur Razali de sa brillante élection à la présidence de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale. Son élection est le témoignage de la considération de la communauté internationale pour la Malaisie, son pays, avec lequel la République de Guinée s'honore d'entretenir des relations privilégiées d'amitié et de coopération. Je suis convaincu que sous sa direction avisée, nos travaux seront couronnés de succès. Dans cette tâche je peux l'assurer du soutien et de la coopération de la délégation guinéenne.

Mes félicitations s'adressent également à son prédécesseur, M. Diogo Freitas do Amaral, du Portugal, qui, avec maîtrise et clairvoyance, a su mettre en exergue les préoccupations de la communauté internationale au cours de sa cinquantième session.

Mon pays, la République de Guinée, saisit cette occasion pour saluer et rendre un hommage appuyé au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Boutros Boutros-Ghali, dont le courage, l'intelligence et les inlassables efforts ont contribué de manière significative à la réalisation des nobles objectifs de paix, de justice et de progrès de l'Organisation des Nations Unies. C'est pourquoi ma délégation réitère son soutien à sa candidature pour un

second mandat conformément à la décision du dernier sommet de l'Organisation de l'unité africaine tenue à Yaoundé du 8 au 10 juillet 1996.

Des défis de toutes sortes mettent aujourd'hui en péril l'équilibre des Nations Unies en cette fin de millénaire. En dépit des résultats encourageants atteints dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, persistent encore de nombreux conflits incompatibles avec les aspirations au progrès économique et social des peuples.

Aux tensions et conflits qui déchirent les peuples s'ajoutent de manière non moins préoccupante la pauvreté, le chômage, la malnutrition et la dégradation de l'environnement, qui continuent à rendre précaires l'existence et l'avenir de nombreuses populations du monde. Aujourd'hui plus que jamais, se pose avec acuité la nécessité de la restructuration en profondeur de notre institution commune, l'Organisation des Nations Unies, pour lui permettre de mieux s'adapter aux changements contemporains, de répondre de manière adéquate aux attentes de nos populations sur les grandes questions qui interpellent l'humanité et d'ouvrir des perspectives qui suscitent l'espoir.

La nécessité de prévenir et de régler les conflits, de soutenir les efforts des États pour un développement durable, de faciliter l'accès à un logement convenable, de garantir une nourriture suffisante à tous, devient, de nos jours, autant d'éléments constitutifs de la promotion des droits de l'homme. Il en est de même de la gestion que nous ferons des implications de la mondialisation de l'économie internationale à travers des mécanismes fiables.

La République de Guinée salue et encourage très fortement l'initiative du Japon, ce grand pays ami, de concevoir et de mettre en oeuvre avec nos pays une nouvelle stratégie de développement. À cet égard, elle soutient l'organisation en 1997 à Tokyo de la deuxième Conférence internationale sur le développement de l'Afrique, à laquelle elle s'engage à prendre une part très active, de sa phase préparatoire jusqu'à la fin de ses travaux. Nous sommes convaincus qu'il y a urgence et obligation à souscrire absolument à une nouvelle forme de partenariat mondial impliquant toutes les nations grandes et petites.

La République de Guinée, consciente des nouveaux défis auxquels sont confrontés les pays en développement à l'aube du troisième millénaire, a décidé de faire de sa diplomatie une diplomatie de développement. Ce rôle de cheville ouvrière de la diplomatie en matière de promotion économique renforcera non seulement notre engagement en faveur de l'intégration sous-régionale et régionale mais

accroîtra de manière significative notre participation aux échanges internationaux.

La problématique de la paix et de la sécurité internationales doit rester au centre de nos préoccupations. À cet égard, ma délégation considère qu'il est du tout premier rôle de l'ONU de poursuivre l'intensification de la recherche des voies et moyens en vue d'accroître l'efficacité de son action tant dans le domaine du maintien de la paix que dans celui de la diplomatie préventive.

Ma délégation se félicite de l'adoption du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, traité que je viens de signer au nom du Gouvernement guinéen. Elle considère cette étape comme un pas important vers un désarmement total. Ce traité, pour atteindre tous les objectifs qui lui sont assignés, dont le principal est d'éviter à l'humanité le chaos, doit être signé et respecté par tous les États du monde. Nous devons pour ce faire, sans passion aucune et tous ensemble, chercher à donner les assurances de la communauté internationale aux pays qui hésitent à franchir le pas décisif, celui du salut de l'humanité, afin que dans un proche avenir, l'adhésion de tous les États Membres de l'ONU consacre l'universalité de cet important traité.

Dans le même ordre d'idées, ma délégation en appelle à la communauté internationale pour la mise en oeuvre de mesures globales visant l'interdiction du trafic illicite de matières fissiles, de la circulation transfrontalière des petites armes classiques ainsi que de la production, du stockage et de l'utilisation des mines terrestres antipersonnel. En effet, plus de 110 millions de mines, prêtes à exploser à tout moment sont aujourd'hui disséminées à travers le monde, frappant sans discrimination d'innocentes populations civiles.

La République de Guinée se félicite de l'adoption du texte du Protocole II sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de mines, pièges et autres dispositifs à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, lors de la Conférence d'examen de l'application de celle-ci.

D'autres menaces pèsent sur la paix et la sécurité internationales. Notre Organisation se doit de réagir vigoureusement contre ces menaces que sont le terrorisme, le crime organisé et le trafic de stupéfiants.

Outre leurs multiples conséquences désastreuses ces menaces, de par leur caractère transfrontalier, doivent être considérées comme de véritables dangers pour la santé, la sécurité, et la stabilité tant de nos populations que de nos États.

Ma délégation, tout en saluant les décisions du Groupe des Sept et de la Russie sur la lutte contre le terrorisme et les menaces transnationales, estime qu'une utilisation plus complète du potentiel de l'ONU en tant qu'instrument d'élaboration d'une stratégie internationale concertée et d'une coopération entre tous les États dans le domaine de la lutte contre la criminalité, permettrait une coordination plus efficace des actions de la communauté internationale.

Nous apprécions hautement les efforts de l'ONU dans un autre domaine aussi dangereux que le terrorisme, le blanchiment de revenus illégaux, le trafic des enfants et tous leurs corollaires. Le combat contre tous ces fléaux de notre temps est l'affaire de tous.

En Afrique, des progrès sensibles ont été enregistrés dans le domaine de la paix et de la démocratie. La République de Guinée reste cependant préoccupée par les conflits qui continuent de sévir sur le continent. Dans la sous-région Ouest-africaine, la situation au Libéria et en Sierra Leone connaît une amélioration sensible malgré quelques obstacles que nous cherchons à surmonter dans le cadre de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de sa force de paix, l'ECOMOG.

Le conflit du Libéria dure depuis sept longues années. Il a causé la mort de plusieurs dizaines de milliers de personnes et entraîné l'exode massif de centaines de milliers de réfugiés vers les États voisins, notamment en direction de mon pays, la République de Guinée, qui compte aujourd'hui sur son territoire des centaines de milliers de réfugiés auxquels elle offre assistance et protection, en même temps qu'elle s'investit en totale neutralité, en relation avec les autres États membres de la CEDEAO dans la recherche d'une solution politique visant à mettre fin au conflit.

Les efforts conjugués de cette organisation sous-régionale avec ceux non moins importants de l'OUA et des Nations Unies, ont débouché sur la signature des derniers Accords de paix d'Abuja, au Nigéria. La République de Guinée, fidèle à sa politique de bon voisinage et de neutralité, soutient fermement ces accords et veillera à leur stricte application qui prévoit l'organisation d'élections libres et transparentes au mois de mai 1997. La fin de ce conflit intéresse au premier chef la République de Guinée, mon

pays, en raison de la présence sur son sol de plus de 650 000 réfugiés pour une population de 7 millions de Guinéens, soit un réfugié pour 10 habitants. C'est là un fait dont les précédents sont rares dans l'histoire de l'humanité. De même, notre participation à l'effort de paix pèse lourdement sur notre économie et compromet maints de nos projets de développement.

Je voudrais donc ici lancer un appel pressant à toutes les parties concernées par ce conflit pour qu'elles appliquent intégralement dans le temps imparti l'Accord de paix d'Abuja au profit de la stabilité dans la sous-région. Les promesses d'assistance annoncées par les pays amis et par la communauté internationale pourraient, si elles étaient tenues dans les délais indiqués, accompagner efficacement jusqu'à son terme le plan de règlement définitif du conflit. Les initiatives en cours en ce sens sont très encourageantes. À cet égard, il convient de saluer l'action des États-Unis d'Amérique en faveur des efforts de paix de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest et de les remercier vivement pour leur toute dernière contribution au financement des activités de la Force d'interposition de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOMOG).

La détérioration du climat socio-politique au Burundi fait craindre aujourd'hui une réédition des menaces qu'a connues le Rwanda voisin, pays avec lequel il partage bien des similitudes socio-historiques et culturelles. La persistance de cette crise constitue à la fois une menace sérieuse pour la stabilité de la région et pour la paix. C'est pourquoi notre Organisation doit, aux côtés des pays voisins, s'impliquer davantage dans la recherche d'une solution définitive à cette crise. La récente décision prise par l'OUA ainsi que par la Conférence des chefs d'États africains des pays des Grands Lacs réunis à Arusha contre le Gouvernement issu du coup d'État, bénéficie de tout notre soutien. Nous exhortons tous les fils du Burundi et toutes les bonnes volontés de par le monde à soutenir les efforts de l'OUA dans le règlement pacifique de cette crise tout comme dans celui du Rwanda, par la voie du dialogue, de la tolérance et de la réconciliation entre les différentes communautés.

S'agissant du Sahara occidental, mon gouvernement soutient les efforts de la communauté internationale en vue d'une solution pacifique à cette question, conformément au plan de règlement des Nations Unies.

En ce qui concerne l'Angola, ma délégation encourage vivement le Gouvernement angolais et l'UNITA à persévérer sur la voie de la paix et de la réconciliation nationale sur la base de l'application et du respect de l'Accord de Lusaka.

Au regard de la situation en Somalie, disons-le, laisser les Somaliens à leur sort serait contraire à l'idéal de solidarité des Nations Unies. En dépit des difficultés rencontrées sur le terrain, les Nations Unies doivent continuer à s'impliquer activement dans le processus de restauration de la paix dans ce pays, par la recherche soutenue de mécanismes susceptibles de promouvoir la réconciliation nationale, la paix, la sécurité et la stabilité dans ce pays.

Au Moyen-Orient, mon gouvernement reste vivement préoccupé par les derniers développements à Jérusalem, à Gaza et en Cisjordanie. La gravité de ces événements est de nature à mettre en péril le processus de paix. Nous sommes persuadés que l'avènement rapide de l'autonomie palestinienne dans la bande de Gaza, à Jéricho et en Cisjordanie et la poursuite indispensable du processus de paix relèvent de la responsabilité de toute la communauté internationale. C'est pourquoi ma délégation invite solennellement toutes les parties concernées par le conflit du Moyen-Orient, singulièrement Israël et ses voisins arabes, à persévérer courageusement sur le chemin de la paix par la poursuite des négociations, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et aux Accords de paix.

La République de Guinée, convaincue que le dialogue, l'instauration d'un climat de confiance réciproque et une plus grande compréhension mutuelle constituent la seule voie vers une solution durable dans la péninsule coréenne, ne cessera pas d'encourager les deux États coréens à persévérer dans leurs efforts de réunification indépendante et pacifique.

La signature des Accords de Dayton, en 1995, a ouvert de nouvelles perspectives pour la restauration et la consolidation de la paix dans les Balkans. L'évolution de la situation avec la tenue des récentes élections en Bosnie, conforte les aspirations à la paix, à la stabilité et à la sécurité des peuples de la région. Nous devons cependant rester vigilants. À cet égard, ma délégation salue et soutient les efforts des Nations Unies, de l'IFOR et du Tribunal pénal international visant à consolider la paix et à poursuivre les auteurs des crimes contre l'humanité, et invite la communauté internationale à faire montre de fermeté dans la gestion de cette question afin d'étouffer toute velléité de réédition des pratiques de purification ethnique. L'Organisation de la Conférence islamique doit être associée plus étroitement au processus engagé dans ce pays.

Au Jammu-et-Cachemire, la situation continue à se détériorer. L'Organisation de la Conférence islamique, lors de ses divers sommets et conférences ministériels n'a cessé

de lancer des appels à la communauté internationale pour qu'elle exhorte les protagonistes à se conformer aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et permette ainsi au peuple cachemiri d'exercer librement son droit à l'autodétermination. Nous réitérons cet appel tout en les invitant à entamer un dialogue constructif.

Le Groupe de contact de l'Organisation de la Conférence islamique sur le Jammu-et-Cachemire, que préside la République de Guinée, demande aux Nations Unies et au Conseil de sécurité d'assumer toutes leurs responsabilités en s'impliquant de manière décisive dans la recherche de la paix dans le sous-continent indien. Les résolutions 47 (1948), 91 (1951) et 122 (1957) du Conseil de sécurité sur le Jammu-et-Cachemire qui restent inopérantes depuis cinq décennies, ne doivent pas demeurer parmi les résolutions oubliées du système. La République de Guinée donne donc son plein appui aux efforts en cours du Gouvernement pakistanais visant à trouver une solution pacifique au problème du Jammu-et-Cachemire à travers l'amorce de pourparlers avec l'Inde.

En Afghanistan, mon pays suit avec une grande attention l'évolution de la situation. Il exhorte toutes les parties concernées à oeuvrer fraternellement à la restauration de la paix et à la réconciliation nationale.

Pays laïque, à forte majorité musulmane, la République de Guinée, dans le cadre de son action au sein de la Conférence islamique dont elle est membre fondateur, et dont elle préside actuellement le Conseil des ministres des affaires étrangères, s'attache à promouvoir la compréhension et la tolérance entre les civilisations, les cultures et les religions, à contribuer à l'essor des forces de progrès, de justice et de démocratie dans l'espace musulman et au-delà dans le monde.

Au moment où le monde connaît de profondes mutations d'une complexité et d'une ampleur jamais égalées, il est essentiel de promouvoir et de consolider un environnement international propice à la paix, à la croissance et au développement. Il est regrettable que l'Afrique ne prenne pas une part plus importante aux grandes négociations internationales. Nous ne devons pas continuer à regarder en spectateurs le reste du monde mener ces négociations qui nous engagent directement ou indirectement, nous sommes convaincus que l'Afrique a un rôle à jouer dans ce domaine.

Dans la nouvelle donne du monde actuel, un pays comme la République de Guinée, par sa politique de paix, par le fait que ses intérêts ne divergent pas de ceux des autres régions du monde, par la qualité de ses relations,

parfois exceptionnelles, avec des parties en conflit latent ou déclaré dans plusieurs régions du monde, par son appartenance à plusieurs ensembles géopolitiques, plusieurs aires culturelles, plusieurs organisations continentales et extra-africaines, pourrait, autant que cela serait souhaité, jouer un rôle utile dans les négociations internationales.

La pérennité et l'équité du développement seront une illusion, tant que les modes qui entretiennent et perpétuent les inégalités actuelles continueront à régir les relations internationales. Le développement économique et social dont la corrélation s'établit avec la paix et la sécurité internationales, requiert de nos États et des institutions internationales partenaires au développement, une approche pragmatique et cohérente prenant en compte les réalités et besoins socio-économiques spécifiques de nos États.

Ma délégation se félicite des efforts déjà fournis dans le domaine de l'allègement de la remise de la dette des pays en développement et en appelle à la solidarité de la communauté internationale pour un accroissement véritable de l'aide au développement dont la tendance actuelle à la baisse est pour nous une réelle source de préoccupation face à nos nécessités pressantes de développement. À cet égard, nous saluons les décisions du dernier sommet lyonnais du Groupe des Sept.

Bien que la fin du cycle de l'Uruguay Round ouvre des perspectives nouvelles à la dynamisation du commerce international, il s'avère impérieux d'introduire de nouvelles mesures énergiques pour éviter à l'Afrique la marginalisation et la paupérisation. C'est à la fois, pour la communauté internationale et pour tous les acteurs et partenaires au développement, chacun dans la spécificité de son action, un impératif humain, social, politique et économique d'oeuvrer de façon responsable à l'avènement d'un cadre plus juste et plus équitable dans les échanges internationaux, privilégiant un partenariat économique libre et démocratique.

Ainsi, en félicitant le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour ses efforts louables ayant permis l'élaboration de l'Initiative spéciale pour l'Afrique, mon pays, la République de Guinée, voudrait espérer que celle-ci ne souffrira pas de la même léthargie que le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique (PANUREDA) a connue, ce qui serait fortement préjudiciable à la crédibilité des Nations Unies. Ma délégation souhaiterait à cet effet la mise en oeuvre urgente de cette ambitieuse Initiative car il demeure indéniable que celle-ci est l'une des meilleures voies pour donner une chance au développement et un nouvel espoir pour les générations futures.

Nous voudrions également nous féliciter de la tenue de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et soutenir les importantes résolutions issues de ces travaux qui favorisent l'accès pour tous à un habitat convenable.

Dans le même ordre d'idées, ma délégation voudrait saisir cette occasion pour saluer la tenue du prochain Sommet mondial de l'alimentation qui se tiendra, du 13 au 17 novembre 1996, au Siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

Mon gouvernement estime que le renforcement de l'efficacité de notre Organisation passe avant tout par la redéfinition de certains de ses objectifs, mais surtout par la réadaptation de la structure de fonctionnement de ses organes afin qu'ils reflètent mieux le nouveau visage des relations internationales. S'agissant du Conseil de sécurité, mon gouvernement souscrit entièrement à la révision et à l'élargissement de sa composition actuelle sur la base d'une représentation géographique équitable afin que l'hémisphère Sud, théâtre de nombreux conflits meurtriers depuis 1945, participe à ses activités fondamentales pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Notre vœu est donc de voir l'ONU remporter le pari de sa restructuration. Qu'il s'agisse de la revitalisation de l'Assemblée générale et de ses organes, de l'élargissement et du renforcement du Conseil de sécurité, de la rationalisation des activités et procédures, de la redéfinition des programmes et mandats, de la consolidation des bases financières et matérielles de l'Organisation, tous les États Membres doivent, avec courage, lucidité et un sens élevé de responsabilité, oeuvrer à l'accomplissement correct de ces réformes afin de doter l'ONU d'institutions fiables, efficaces, dignes de la vision et des aspirations de nos peuples.

C'est pourquoi ma délégation, tout en se félicitant de la volonté manifeste de notre Organisation de s'adapter aux changements du monde et de ses efforts dans ce sens, se prononce en faveur du renforcement du potentiel et du perfectionnement de l'interaction entre les diverses organisations du système des Nations Unies et les autres partenaires au développement.

Pour terminer, la République de Guinée voudrait former l'espoir que des décisions courageuses et réalistes sortiront des travaux de la présente session, et elle reste persuadée qu'au-delà des divergences et des différences d'approche dans la recherche des voies et moyens visant à la solution des problèmes auxquels nos États sont confrontés, la communauté des Nations Unies que nous formons,

continuera, avec succès, à oeuvrer comme l'ont rêvé les pères fondateurs de cette Organisation pour la paix, la sécurité et le bien-être de tous dans un esprit de solidarité agissante.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : L'Observateur de la Palestine a demandé à être autorisé à répondre à une déclaration faite par l'un des orateurs dans le débat général. Je vais lui donner la parole conformément aux résolutions 3237 (XXIX) du 22 novembre 1974 et 43/177 du 15 décembre 1988 de l'Assemblée générale, et en particulier conformément à la décision prise par le Président de l'Assemblée générale à sa trente et unième session et aux précédents créés dans des circonstances similaires pendant les sessions ultérieures de l'Assemblée générale.

M. Al-Kidwa (Palestine) (*interprétation de l'arabe*) : Le représentant d'Israël, M. David Levy, a parlé devant l'Assemblée générale ce matin. Dans sa déclaration, il a confirmé l'attitude de défi d'Israël face à la communauté internationale et ses violations des résolutions du Conseil de sécurité concernant une question très importante, le statut juridique de la ville sainte d'Al Qods. Il a parlé de Jérusalem comme capitale d'Israël et il a ainsi répété les mythes de milliers d'années.

En fait, tous les organes des Nations Unies, et le Conseil de sécurité en particulier, dans plusieurs résolutions, ont confirmé que Jérusalem-Est fait partie intégrante des territoires arabes occupés depuis 1967, auxquels s'applique la quatrième Convention de Genève de 1949. Le Conseil a déclaré que toute mesure législative ou administrative qu'Israël prendrait pour modifier le statut juridique de la ville ou sa composante démographique serait nulle et non avenue. Le Conseil a demandé à Israël de rapporter ces mesures et de ne plus les prendre à l'avenir et demandé aux États Membres de ne pas établir de mission diplomatique à Jérusalem.

Tous les États du monde sont d'accord pour ne pas reconnaître les mesures illégales d'Israël considérant Jérusalem comme sa capitale. Cela ne s'applique pas seulement à Jérusalem-Est occupé, mais aussi à Jérusalem-Ouest, qui se trouvait sous contrôle israélien avant 1967.

Il ne faut pas oublier que la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale, qu'Israël considère comme la base juridique de son existence, avait décidé de considérer Jérusalem comme une entité internationale distincte. En outre, il faut rappeler que les parties israélienne et palestinienne ont convenu, dans la Déclaration de principes de

1993, qui est contraignante pour les deux parties, de négocier sur le statut de Jérusalem au cours de la deuxième phase des négociations.

En conséquence, toutes les mesures prises par Israël pour créer un nouveau fait accompli à Jérusalem ou pour soutenir ses revendications constituent une violation flagrante des accords entre les deux parties. Parmi ces mesures, je citerai en premier l'ouverture récente par Israël d'un tunnel sous le mur occidental du Temple sacré et la destruction, avant cela, du centre communautaire de l'Association Burj Al-Laqlaq dans la vieille ville à Jérusalem.

Cela nous conduit aux autres politiques adoptées par le Gouvernement israélien depuis qu'il a pris les rênes du pouvoir. Je citerai la non-application de certaines dispositions de l'Accord venues à échéance et qui devraient avoir été mises en oeuvre déjà, en particulier le retrait de la ville d'Hébron et de la zone B de la Rive occidentale; le blocus persistant du territoire palestinien; l'interdiction de déplacement des personnes et des biens, en violation de la partie économique de l'Accord; et la poursuite de la politique des colonies de peuplement sur les terres palestiniennes occupées, y compris Jérusalem, constituant une violation flagrante du droit international humanitaire et des accords conclus entre les deux parties.

Nous considérons comme positives les rencontres entre les dirigeants des deux parties, y compris la réunion au sommet organisée par le Président Clinton et qui s'est terminée hier. Mais malheureusement, ces réunions n'ont pas donné lieu aux changements nécessaires dans la politique et l'attitude d'Israël. La situation créée par cette politique est des plus dangereuses sur le terrain car elle provoque des souffrances insupportables pour le peuple palestinien.

Il nous faut admettre devant la communauté internationale que le processus de paix au Moyen-Orient se trouve en grand danger. Il fait face à une crise grave à cause de la politique et des positions d'Israël. Nous espérons qu'avec l'aide de la communauté internationale et des Nations Unies et la contribution directe des deux coparrains du processus de paix et d'autres parties actives, dont l'Europe, la situation redeviendra très rapidement ce qu'elle était avant dernière la crise. Cela doit inclure la fermeture du tunnel, conformément à la résolution 1073 (1996) du Conseil de sécurité et la fin du blocus des villes et villages palestiniens à l'aide de chars entre autres. Nous espérons voir également un sérieux changement dans la position israélienne, vers un engagement concret vis-à-vis des accords conclus et l'application effective de ces accords, ainsi que le non-

recours par Israël à tout acte susceptible d'enfreindre ces accords et de les rendre inutiles.

Travaillons tous ensemble pour sauver le processus de paix et pour respecter les fondements sur lesquels il repose, afin de parvenir à une solution pacifique et juste de la question de Palestine et d'aboutir à une paix juste, globale et durable au Moyen-Orient.

Programme de travail

Le Président assume de nouveau la présidence.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais informer les représentants que le Bureau se réunira le mardi 8 octobre 1996 à 9 h 15 dans la salle de conférence 3 pour examiner une demande d'inscription d'une question additionnelle intitulée «Octroi du statut d'observateur à l'Autorité internationale des fonds marins», publiée dans le document A/51/231.

Communication du Président

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais rappeler aux représentants les dates suivantes : la Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement de 1996 aura lieu conjointement avec la Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions au Programme alimentaire mondial de l'Organisation des Nations Unies/Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. La Conférence pour les annonces de contributions aux activités de développement aura lieu les lundi 4 et mardi 5 novembre dans la matinée. La Conférence pour les annonces de contributions au Programme alimentaire mondial aura lieu le mardi 4 novembre dans l'après-midi. Les deux Conférences seront ouvertes par le Secrétaire général dans la matinée du 4 novembre.

Les annonces de contributions volontaires au programme de 1997 du Haut Commissaire pour les réfugiés auront lieu le mercredi matin 13 novembre.

Les annonces de contributions volontaires aux programmes de 1997 de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient auront lieu le jeudi matin 5 décembre.

La séance est levée à 17 h 45.